



N°485 ISSN 0751-5839
22 janvier 1999

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE

DES MOYENS POUR LA RENTRÉE

MOUVEMENT 99 : UN POSTE FIXE POUR TOUS

RETRAIT DES TEXTES SUR LES H.S. ET LES REMPLACEMENTS

LYCÉES : UNE RÉFORME À RÉFORMER

COLLÈGE

CONSULTATION
MINISTERIELLE,
LE CALENDRIER,
LES PROPOSITIONS
DU SNES

PÉTITION

POUR LE REPORT
DE LA RENTRÉE
SCOLAIRE
OU
LA MODIFICATION
DU CALENDRIER
DES EXAMENS

P. 29

Dans la rue le 30

SONDAGE SOFRES

L'OPINION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ SUR LE MINISTRE,
LES RÉFORMES, LES MESURES À PRENDRE ET LES PROPOSITIONS DU SNES



Manifestations et rassemblements du 30 janvier



- ▶ **AIX-MARSEILLE** Manifestation, Marseille, 14 h 30, bd Ch. Nédelec
- ▶ **AMIENS** Rassemblement académique, Amiens, 14 h 30, place de la Maison de la Culture
- ▶ **BESANÇON** Rassemblement débat, 14 h (le lieu sera précisé par le S3)
- ▶ **BORDEAUX** Manifestation, Bordeaux, 10 h 30, place de la République
Manifestation le 27 à Pau, 15 h, Inspection académique
- ▶ **CAEN** Manifestation, Caen, 14 h 30, place du Théâtre
- ▶ **CLERMONT** Rassemblement académique, Clermont, 15 h, place de Jaude
- ▶ **CRÉTEIL** Manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet
- ▶ **DIJON** Côte-d'Or : forum réforme des collèges et des lycées, 14 h, Dijon, Cercle laïque, rue des Fleurs
Yonne : Manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet
- ▶ **GRENOBLE** Manifestation, Lyon, 15 h, place Carnot
- ▶ **LILLE** Manifestation, Lille, 15 h, place J.-B.-Lebas
- ▶ **LIMOGES** Rassemblement, Limoges, 14 h 30, rue Charles-Michels
- ▶ **LYON** Manifestation, Lyon, 15 h, place Carnot
- ▶ **MONTPELLIER** Gard : rassemblement, Nîmes, 15 h, Carré d'Art. Hérault : rassemblement, Montpellier, 15 h, Préfecture. Lozère : conférence de presse et rassemblement à Mende le 27 janvier
- ▶ **NANCY-METZ** Manifestation, Nancy, 15 h, place Maginot
- ▶ **NANTES** Manifestations départementales
- ▶ **NICE** Nice, forum à 15 h
- ▶ **ORLÉANS** Eure-et-Loir : manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet. Indre-et-Loire : forums le 28 à Chinon et le 29 à Tours. Loiret : manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet
- ▶ **PARIS** Manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet
- ▶ **POITIERS** Manifestation académique à Melle, 14 h 30
- ▶ **REIMS** Marne : rassemblement, Reims, 14 h 30, place d'Erlan
- ▶ **RENNES** Manifestation à Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Lorient et Rennes à 14 h 30
- ▶ **ROUEN** Manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet
- ▶ **STRASBOURG** Mulhouse, forum à 11 h 30, université de Haute-Alsace
- ▶ **TOULOUSE** Rassemblement académique, 11 h, rectorat
- ▶ **VERSAILLES** Manifestation, Paris, 14 h 30, place du Châtelet



Notation administrative : vigilance

La « campagne » de notation administrative 98-99 est lancée avec quelques semaines d'avance sur les calendriers antérieurs ; la déconcentration oblige en effet les rectorats à planifier de façon différente toutes les opérations de gestion.

L'enjeu essentiel est celui de l'avancement d'échelon, et donc de la carrière. C'est particulièrement décisif pour les catégories qui n'ont qu'une seule note administrative (A.e., C.e., C.p.e., M.a.). A l'ancienneté, une carrière se déroule sur 30 ans, sans compter l'accès aux hors-classes, et au grand choix en 20 ans. La différence en termes de rémunération est donc très conséquente. La procédure de notation se déroule en plusieurs étapes avec des recours. Premier temps, le chef d'établissement établit un rapport et formule une proposition de note dans le cadre d'une grille. En cas de désaccord sur le rapport ou sur la note, il faut intervenir auprès du chef d'établissement avec un responsable du S1. Si le désaccord persiste, il faudra un recours en révision. A ce niveau chaque collègue doit signer rapport et note. La signature signifie « vu et pris connaissance ». Deuxième temps, le recteur, après consultation de la C.a.p.a. (commission paritaire) fixe la note définitive. Sauf exception il maintient la proposition du chef d'établissement. C'est pourquoi dans le cas évoqué ci-dessus, il faut faire une requête en révision auprès du recteur en le précisant sur l'avis de notation. Il existe des formulaires pour un recours qui peut également se faire sur papier libre. Il faut en donner copie

aux commissaires paritaires du S.n.e.s. pour qu'ils défendent le dossier en C.a.p.a. Le rapport et la note doivent porter exclusivement sur les aspects administratifs, et non sur le contenu de l'enseignement. Il ne doit pas y avoir d'allusion à la santé, aux activités syndicales... Les sections académiques du S.n.e.s. disposent des différentes grilles de notation effective par échelon. Pour information, nous publions la grille théorique nationale des certifiés (note de service 91-033 du 13.2.91)

Echelon	Note minimale	Note maximale	Moyenne
1,2,3	30	35	33,3
4	31	36	34,2
5	33,5	37,5	35,6
6	34,5	38,5	37
7	36	39	38
8	36,5	39,5	38,7
9	37	40	39,1
10	38	40	39,3
11	38,5	40	39,6

TEMPS PRÉSENT

Hausser le ton

4

SONDAGE SOFRES

L'opinion des enseignants du second degré

6

COLLÈGE

Le dossier

12

DOC'NOTES

19

MUTATIONS

Le mouvement interacadémique

20

CONGRÈS

Les contributions des courants de pensée

25

VOTES

Rapport d'activité et rapport financier

32

Le 30 janvier dans la rue

Samedi prochain, il est nécessaire d'être à nouveau dans la rue si nous voulons pouvoir imposer ce que nous définissons comme des urgences. C'est-à-dire :

- le retrait immédiat des textes sur les heures supplémentaires et sur les T.a.-T.r. ;

- des moyens nouveaux pour la rentrée, pour éviter la diminution des dotations horaires qui touchent des établissements, y compris les Z.e.p., pour permettre de supprimer les Terminales à plus de 35 élèves, pour améliorer la situation de tous ;

- une réforme des lycées qui ne se fasse pas à moyens constants ;
- le respect du métier et des qualifications notamment pour les jeunes collègues qui sont particulièrement méprisés.

Dans la même période, des actions se développent dans des établissements ; elles sont souvent longues, d'autant plus qu'ils connaissent des difficultés importantes et souvent une recrudescence de la violence. Toutes ces actions, les démarches auprès des parlementaires, les lettres individuelles, les cartes-pétitions à retourner rapidement font pression et nous permettent d'être en position de force.

Toutes les actions en cours y contribuent : le 26, l'action sur la précarité ; le 28, celle des C.o.-psy. et celle sur les H.s. dans tout le second degré, classes préparatoires comprises ; le 29, sur la surveillance ; le 30, tous ensemble dans les manifestations. Il est important que les T.a.-T.r. soient très nombreux ce jour-là et qu'ils débattent de la perspective d'un rassemblement national.

On peut discuter à l'infini pour savoir si les modalités retenues sont les meilleures possibles. Si on peut en trouver d'autres plus efficaces, c'est utile, à condition qu'elles nous placent dans une dynamique d'action. Saisissons déjà l'occasion donnée le 30 janvier et réfléchissons aux suites à y donner.

En ce moment, de très nombreux forums ont lieu. Plusieurs centaines de collègues y ont déjà pris part, mais les parents y sont moins nombreux. Les discussions sont riches, ces échanges donnent lieu à de nombreux articles dans la presse et permettent ainsi de toucher l'opinion et de nous faire mieux comprendre.

Monique VUAILLAT, secrétaire générale



L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél. standard : **01 40 63 29 00**.

• Directeur de la publication : Gérard Anthéaume.
Tél. 01 42 80 91 04

• Rédacteur en chef : Serge Chatelain.

• Collaborateurs permanents : Claudie Barles,
Andrée Béhotéguy, Francis Guillout.

• Secrétariat de rédaction : Gabriëlle Hübner.

• Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.

• Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.

• Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).

• C.P. N° 1578 D 73.

• Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.

• Petites annonces (31).

• Photo de couverture : Clément Martin.

• Pour s'informer et donner son avis :

- Minitel : 3615 USTEL

- E-Mail : Secgene@snes.edu

- Internet : <http://www.snes.edu>



Modèle de lettre diffusé par le S3 de Nice lorsque les chefs d'établissement opposent à une convocation à un stage de formation continue la mention « sous réserve de remplacement ».

*Monsieur le Recteur,
J'ai l'honneur de vous informer que je ne participerai pas au stage sur (intitulé et références du stage).*

En effet, l'administration de l'Education nationale n'étant pas en mesure de pourvoir à mon remplacement, je n'entends pas me substituer à elle en m'astreignant à un double travail.

L'auto-remplacement qui m'est demandé reviendrait à effectuer deux fois mon service, déjà bien lourd.

La formation continue sur le temps de travail est inscrite dans la loi et correspond à un besoin du service public et des personnels : le dispositif que vous avez mis en place revient à interdire l'exercice du droit à formation et la réponse aux besoins du système éducatif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Réforme : hausser Rendez-vous le 30

La consultation continue de confirmer les tendances déjà repérées. Souvent soulagés d'avoir échappé au pire, les collègues découvrent aussi un projet fondé presque exclusivement sur un redéploiement des horaires actuels. C'est pourquoi nous avons dit, dès décembre, que, s'il ne s'agissait plus de l'application du rapport Meirieu, on était très loin néanmoins des revendications du S.n.e.s.

Nul ne conteste l'intérêt d'aider les élèves en difficulté en

Seconde mais personne ne souhaite que cela se fasse au détriment des horaires destinés à l'ensemble des élèves.

L'enfermement de la Seconde dans le carcan des 26 h/élèves produit une fragmentation des horaires et des réductions inacceptables.

Dans les Premières et Terminales générales, les problèmes horaires sont moins aigus mais la politique des langues vivantes est calamiteuse, fondée sur l'illusion, encore répétée par un communiqué du ministère sur

les nouveaux programmes, que des « locuteurs natifs » sont une ressource pour une conception des langues entièrement centrée sur des objectifs étroits de « communication ».

Les collègues qui s'étaient investis dans certaines options (comme les options scientifiques, informatique ou artistiques) ne comprennent pas leur disparition alors même qu'elles correspondaient à des objectifs de travaux pratiques expérimentaux, de création, de développement de l'informa-



le ton

tique, valorisés pourtant par le ministre lui-même.

Si les T.p.e. intéressent, chacun voit bien aussi le travail considérable de concertation et de mise en place qu'ils vont réclamer alors même qu'ils ne constitueront qu'une heure ou une demi-heure de service dans l'emploi du temps des professeurs. Les professeurs qui en auront la charge devraient donc normalement disposer d'un abattement égal au temps de concertation nécessaire.

Sortir de ces difficultés suppose

de mener des actions susceptibles de faire bouger le budget et la politique gouvernementale au plan de l'emploi public et des recrutements. Avec Allègre ou sans lui, cette donnée reste le verrou majeur qu'il faut faire sauter par la mobilisation. La journée du 28 janvier et les manifestations du 30 janvier sont l'occasion de peser. Ceux qui n'y seront pas auront enlevé au S.n.e.s. les moyens d'apporter à la réforme les rectifications indispensables.

Se pose enfin le problème d'une

application précipitée à la rentrée 99, alors même qu'aucun programme ne sera prêt à l'heure et que les élèves n'auront pas en temps voulu une information claire. Ne faut-il pas dire au ministre qu'il vaut mieux prendre le temps, discuter encore, plutôt que de vouloir faire passer un projet encore loin d'être stabilisé ? C'est le choix fait pour les séries technologiques. Pourquoi ne pourrait-il l'être pour les séries générales ?

Denis Paget

T.a. - T.r. : un premier recul sur les I.s.s.r.

Les interventions du S.n.e.s. auprès de la Direction des affaires financières et du cabinet du ministre ont conduit ce dernier à retirer son premier projet de décret sur les indemnités de sujétion spéciales de remplacement (I.s.s.r. - Cf. U.s. n° 484 du 16 janvier 1999).

La réduction de 40 % du taux minimum est abandonnée, et au versement de l'indemnité pour les jours donnant effectivement lieu à remplacement se substitue la référence aux « jours pendant lesquels l'école, l'établissement ou le service où s'effectue le remplacement accueille des élèves ». C'est un premier recul. Mais une réduction demeure, de l'ordre de 14 % en moyenne, d'une indemnisation censée à la fois rembourser les frais de déplacement et prendre en compte les contraintes particulières de la fonction pour la rendre attractive. Il faut au contraire revaloriser les I.s.s.r. si l'on veut que la fonction de remplacement ne soit pas inéluctablement dévolue aux jeunes débutant dans le métier. Les T.a. et les T.r. doivent être nombreux dans les manifestations du 30, d'autant plus que le ministère n'a pour l'instant donné aucune réponse sur nos demandes de modification du décret définissant les conditions d'exercice des remplaçants.

© CLÉMENT MARTIN

SONDAGE SNES-SOFRES ENSEIGNANTS SECOND DEGRE PUBLIC

Le S.n.e.s., avec l'aide de la S.o.f.r.e.s., avait cherché en novembre dernier à connaître très précisément l'opinion des Français et des parents d'élèves du secondaire. De la même manière, il a voulu faire le point sur l'état de l'opinion des enseignants des lycées et collèges sur leur métier, l'organisation du système éducatif, les mesures à prendre, l'action du ministre et sur l'image qu'ils ont du S.n.e.s. Les principaux résultats de ce nouveau sondage, réalisé à la mi-décembre, sont présentés ici, l'ensemble des résultats bruts et détaillés étant disponible sur le site Internet du S.n.e.s. (<http://www.snes.edu>).

Les enseignants expriment une grande satisfaction par rapport à leur métier, n'hésiteraient pas à le choisir de nouveau « si c'était à refaire », mais font le constat qu'il est de plus en plus difficile et que le cœur du métier, la transmission des connaissances, est aujourd'hui obéré par l'irruption, dans la classe, des problèmes sociaux. Si des questions font débat comme la déconcentration, les programmes et les horaires des élèves, l'action du ministre fait l'objet d'une condamnation sans appel. Concernant les mesures à prendre, la priorité des priorités est la réduction des effectifs des classes. La convergence de vue sur ce point est totale avec les parents d'élèves comme avec ce qu'avaient exprimé les lycéens dans leur mouvement d'octobre.

L'image du S.n.e.s. est bonne. Il est largement crédité de bonnes propositions pour l'enseignement donné aux élèves et pour l'avenir du métier, même s'il est encore souvent jugé « trop corpo ».

Ce qui frappe enfin dans l'étude du détail de ce sondage, c'est le caractère souvent très éclaté de l'opinion des enseignants, les facteurs discriminants étant bien plus que l'âge ou le sexe, la catégorie (certifiés, agrégés, etc.) et le lieu d'exercice (région parisienne, villes grandes, moyennes ou petites, etc.). Face à cet éclatement, les « proches » du S.n.e.s. et plus encore ses syndiqués tranchent par l'homogénéité de leurs avis.

L'une des responsabilités essentielles du S.n.e.s. pourrait bien être pour la période à venir de contribuer à redonner de la cohésion au corps enseignant.

LA FICHE TECHNIQUE DE LA SOFRES

- Sondage effectué pour : le S.n.e.s.
- Date de réalisation : du 10 au 17 décembre 1998.
- Sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon de 600 enseignants des collèges et lycées.



Pour 65 % des enseign

LE MÉTIER

D'abord, transmettre des connaissances

QUESTION

Comment définiriez-vous le métier d'enseignant aujourd'hui ?

Le contenu du métier	
• Transmettre des connaissances	42
• Un rôle d'éducateur	31
• Un rôle d'assistant social/Substitut aux parents	30
• Développer la notion de citoyenneté	23
• Ecouter les élèves	10
• Développer leur esprit critique	7

Les qualificatifs sur le métier	
• C'est difficile	49
• C'est passionnant	12
• Ça a beaucoup changé	7

Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

De plus en plus dur

QUESTION

Par rapport à il y a une dizaine d'années, estimez-vous que le métier d'enseignant est plus facile, plus difficile ou sans changement en ce qui concerne :

	Plus facile	Plus difficile	Sans changement	Sans opinion
• L'enseignement de votre discipline 100 %	8	77	13	2
• La discipline 100 %	5	70	24	1
• L'homogénéité des classes 100 %	2	73	18	7
• La sécurité 100 %	4	61	33	2
• Les possibilités de mutation 100 %	6	60	19	15
• Les possibilités de formation continue 100 %	16	67	14	3
• Les contacts avec les parents d'élèves 100 %	9	53	36	2
• Les contacts avec les élèves 100 %	12	50	37	1
• Les relations avec les chefs d'établissement 100 %	17	19	58	6
• Les contacts avec les autres professeurs 100 %	20	9	69	2

ants, le S.n.e.s. fait de bonnes propositions

En novembre, 71 % des parents se déclaraient satisfaits de l'enseignement reçu par leurs enfants. Comme en écho 83 % des profs se déclarent satisfaits de leur métier, 80 % ont le sentiment qu'ils apportent aux élèves ce qu'ils attendent d'eux, 74 % que leurs élèves sont faciles et 80 % (contre 74 % en 1976) que si c'était à refaire et, compte tenu de leur expérience, ils choisiraient d'être à nouveau enseignants.

Un bilan très positif qui doit cependant être nuancé : les indices de satisfaction sont de 7 points inférieurs en région parisienne qu'en province, de 7 points inférieurs en collège qu'en lycée.

Les enseignants se gardent pourtant bien d'embellir la situation. Pour 50 % d'entre eux, l'expression qui leur vient le plus spontanément en parlant du métier est « c'est difficile ». La plupart d'entre eux constatent que le sens même du métier est en pleine évolution : si 42 % des profs, quand ils veulent définir le contenu du métier, évoquent la transmission du savoir, 31 % évoquent le rôle d'éducateur et 30 % le rôle d'assistant social/substitut aux parents. Et quand on leur demande ce qui a le plus négativement évolué ces dix dernières années, 77 % affirment que c'est l'enseignement de la discipline lui-même, 73 % évoquent l'homogénéité des classes et 70 % la discipline dans la classe. Ce qui s'apparente à une véritable dénaturation du travail est à mettre en relation avec les problèmes sociaux qui s'imposent dans la classe et dans la relation avec les élèves : 90 % des profs sont confrontés un jour ou l'autre à de « graves problèmes familiaux de leurs élèves » avec tout ce que cela signifie au plan du « manque d'intérêt pour l'enseignement » (80 %) et des « problèmes de disci-

La montée des problèmes sociaux

QUESTION

Pour chacun de ces problèmes, y êtes-vous personnellement confronté souvent, de temps en temps, rarement ou jamais ?

	Souvent	De temps à autre	Rarement	Jamais	Sans réponse
• De graves problèmes familiaux des élèves 100 %	48	42	8	2	0
	90		10		
• Le manque d'intérêt des élèves pour votre enseignement 100 %	25	55	18	2	0
	80		20		
• Des problèmes de discipline 100 %	17	47	29	7	0
	64		36		
• La violence entre les élèves 100 %	18	36	31	15	0
	54		46		
• La drogue 100 %	3	29	31	36	1
	32		67		
• La violence entre vous 100 %	2	5	29	64	0
	7		93		

pline » (64 %). Les chiffres moins spectaculaires concernant la violence entre les élèves (54 %), la drogue (32 %) et la violence contre les enseignants (7 %) sont en fait 10 fois supérieurs à ceux qui étaient

relevés dans des sondages analogues du début des années 90.

En résumé, ce qui étonne n'est pas tant la nature, sans surprise, des évolutions, que leur ampleur.

QUESTION

Diriez-vous que vous êtes aujourd'hui très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou pas satisfait du tout de votre métier ?

• Très satisfait	18	83
• Plutôt satisfait	65	
• Peu satisfait	15	17
• Pas satisfait du tout	2	
Sans opinion	0	
	100 %	

QUESTION

Vos propres élèves sont-ils, à votre avis, très difficiles, assez difficiles, assez faciles ou très faciles ?

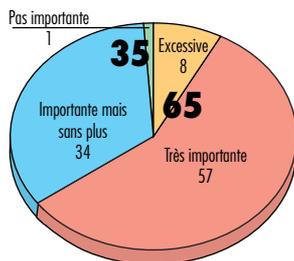
• Très difficiles	1	25
• Assez difficiles	24	
• Assez faciles	64	74
• Très faciles	10	
Sans opinion	1	
	100 %	

LA CHARGE DE TRAVAIL

QUESTION

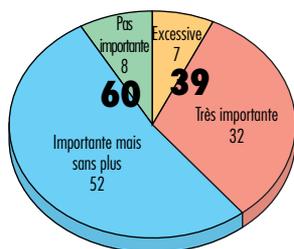
La charge de travail des enseignants vous paraît-elle excessive, très importante, importante mais sans plus ou pas importante ?

Enseignants du second degré décembre 1998



Sans opinion : 0

Comparaison enquête S.n.e.s./Sofres novembre 1998 (parents d'élèves du secondaire)



Sans opinion : 1

Les résultats sont inversés par rapport à ceux du sondage parents ! 65 % des enseignants trouvent leur charge de travail très importante ou excessive. Cet avis est plus fortement exprimé par les femmes (72 %) que par les hommes (56 %), par les plus de 40 ans (71 %) que par les moins de 30 ans (55 %), en lycée (73 %) qu'en collège (60 %), par les certifiés (69 %) que par les agrégés (49 %), par les profs de L.v. (76 %) que par les profs de sciences (60 %), dans les grandes villes (72 %) que dans les petites (60 %). 75 % des enseignants estiment leur semaine de travail supérieure à 35 h (80 % des hommes et 71 % des femmes).

QUESTION

Vous-même, à combien évaluez-vous le nombre de vos heures de travail par semaine ?

• Moins de 30 heures	3
• Entre 30 et 35 heures	20
• Entre 35 et 40 heures	38
• Entre 40 et 45 heures	26
• Plus de 45 heures	13
Sans réponse	0
	100 %

L'ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF

Faut-il aller plus loin dans la déconcentration pour l'organisation du système éducatif ? La question suscite un certain trouble chez les enseignants. 49 % souhaitent maintenir la situation en l'état et 13 % voudraient plus de centralisation. Mais un enseignant sur trois (33 %) souhaite plus de déconcentration. La différence entre avis favorables (33 %) et avis défavorables (49 % + 13 %) est donc de - 29 points pour les enseignants en général. Si les syndiqués du S.n.e.s. restent très hostiles à l'idée de déconcentration (différence - 63points) les clivages dans l'opinion des enseignants en général restent très importants. Les femmes (- 22 points) sont moins hostiles que les hommes (- 38 points), les certifiés(- 31 points) moins que les agrégés (- 51 points), les enseignants de collège (- 13 points) beaucoup moins que ceux de lycée (- 50 points) et ceux des petites communes (- 21 points) moins que ceux de l'agglomération parisienne (- 50 points). Mais au-delà de l'idée générale de

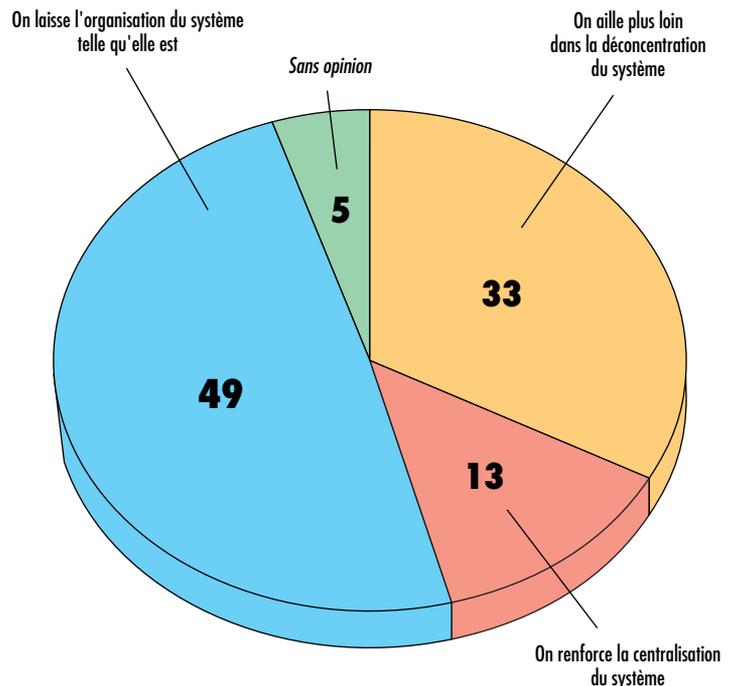
déconcentration, il importe d'examiner l'avis sur les domaines qui seraient susceptibles d'être déconcentrés. Sur trois des quatre domaines proposés, les programmes scolaires, les diplômes et le nombre d'heures d'enseignement par discipline le maintien du rôle de l'Etat est plébiscité à une écrasante majorité (respectivement 89 %, 95 % et 83 %). Par contre sur la gestion des professeurs, ceux qui veulent maintenir le rôle de l'Etat ne sont plus que 58 % alors que 31 % optent pour la région (probablement assimilée à l'académie) et 8 % pour l'établissement lui-même. On retrouve sur cette question les mêmes clivages que pour la déconcentration en général. Manifestement la question fait débat chez les enseignants comme elle le faisait bien plus encore chez les parents d'élèves. Au S.n.e.s. de mieux cerner les contours d'une aspiration sensible à une gestion plus proche du terrain et des intéressés, sans pour autant verser dans les dérives de la politique de déconcentration telle qu'entend la mener le ministre.

Autre thème à creuser, le souhait exprimé par 60 % des enseignants de voir l'équipe pédagogique jouer un plus grand rôle dans l'évaluation des enseignants, souhait partagé de manière assez homogène, mais qu'il faut nuancer puisque, en même temps, 81 % souhaitent maintenir ou renforcer le rôle de l'inspection et que 85 % souhaitent maintenir ou renforcer le rôle des chefs d'établissement.

Déconcentration : le clivage

QUESTION

A propos de l'organisation du système éducatif français, souhaitez-vous que, dans les années qui viennent :



L'Etat pour l'essentiel

QUESTION

Dans chacun des domaines suivants, souhaitez-vous qu'à l'avenir l'échelon compétent soit l'établissement, la région ou l'Etat comme actuellement ?

	L'établissement	La région	L'Etat	Sans opinion
• Les programmes scolaires . . . 100 %	3	7	89	1
• Les diplômes 100 %	1	3	95	1
• Le nombre d'heures d'enseignement par discipline 100 %	11	6	83	0
• La gestion des professeurs . 100 %	8	31	58	3



© Clément Martin

Qui doit évaluer les enseignants ?

QUESTION

Souhaitez-vous qu'à l'avenir, chacune des personnes suivantes aient un rôle plus important, moins important ou sans changement dans l'évaluation des enseignants ?

	Plus important	Moins important	Sans changement	Sans opinion
• L'inspection 100 %	23	16	58	3
• Les chefs d'établissement . . 100 %	15	13	70	2
• Les équipes pédagogiques . 100 %	59	4	33	4

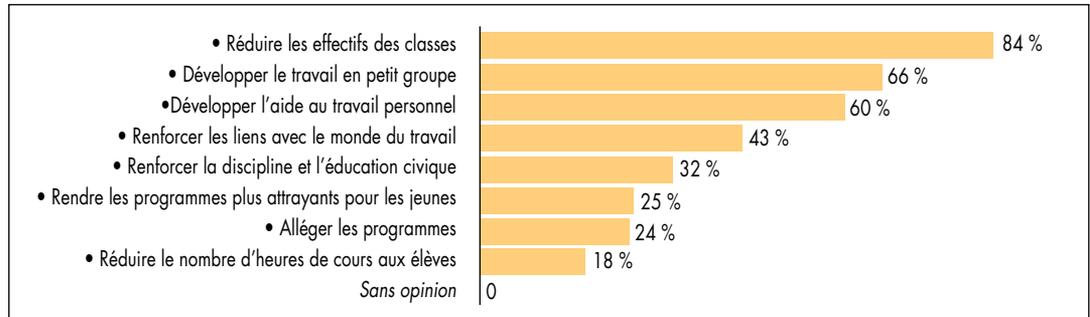
LES MESURES À PRENDRE

D'abord réduire les effectifs

Encore plus que les parents, les enseignants apparaissent en majorité favorables à l'allègement des programmes (56 %) et favorables à la réduction des horaires des élèves en lycée (53 % contre 41 % en collège). Ces questions font manifestement débat. Les moins jeunes, les certifiés, les profs de collège et les profs de lettres sont favorables à ces allègements, alors que les plus jeunes, les agrégés, les profs de lycée, les profs de sciences et de L.v. y sont plutôt hostiles, comme les syndiqués du S.n.e.s. dans leur ensemble. Pourtant, comment ne pas noter que quand on demande aux enseignants quelles sont les quatre priorités pour améliorer la transmission des connaissances, ces deux thèmes n'apparaissent que dans 20 % des réponses aux 7 et 8^e rang des priorités, très loin des scores réalisés par l'aide au travail personnel (62 % des réponses), le travail en petit groupe (64 % des réponses) et surtout la réduction des effectifs des classes qui, avec 81 % des réponses, est la

QUESTION

Quelles sont les choses qu'il faudrait faire en priorité pour améliorer la transmission des connaissances aux élèves ?



Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner quatre réponses.

revendication qui rassemble et fait l'accord de presque toute la profession. On relève les mêmes tendances par rapport à la question sur les priorités pour améliorer le métier. Ce qui l'emporte et de loin, c'est l'augmentation du

nombre des enseignants et donner plus de moyens matériels aux établissements, revendications qui rassemblent deux enseignants sur trois. Ce que veulent donc d'abord les enseignants, c'est qu'on améliore leurs

conditions de travail, quitte à laisser au second plan des revendications pourtant aussi essentielles que la revalorisation des salaires et la réduction de la durée du service (un enseignant sur quatre environ les mentionne).

Les programmes

QUESTION

Avez-vous le sentiment que les programmes scolaires sont :

	Enseignants du second degré décembre 98	Comparaison enquête S.n.e.s./Sofres novembre 98 (parents d'élèves du secondaire)
• Trop chargés	52	39
• Pas assez chargés	2	7
• Comme il faut	43	51
Sans opinion	3	3
• Bien adaptés à la société d'aujourd'hui	51	32
• Mal adaptés à la société d'aujourd'hui	43	61
Sans opinion	6	7

Améliorer les conditions de travail

QUESTION

Selon vous, quelles sont les choses à faire en priorité pour améliorer le métier d'enseignant ?

• Augmenter le nombre d'enseignants	67
• Donner plus de moyens matériels aux établissements	60
• Favoriser le dialogue entre les enseignants, les élèves et les parents	43
• Développer le travail en équipe	41
• Instaurer des congés de formation continue	35
• Intégrer la concertation dans le service actuel	31
• Améliorer la gestion des carrières et des affectations	34
• Revaloriser les salaires	27
• Diminuer la durée du service hebdomadaire	22
Sans opinion	1
	% (1)

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner quatre réponses.

Les heures de cours des élèves

QUESTION

Seriez-vous favorable ou défavorable à la réduction du nombre d'heures de cours hebdomadaires des élèves ?

	Enseignants du second degré décembre 98	Comparaison enquête S.n.e.s./Sofres novembre 98 (parents d'élèves du secondaire)
Au collège		
• Tout à fait favorable	10	7
• Plutôt favorable	35	31
	45	38
• Plutôt défavorable	34	35
• Tout à fait défavorable	17	25
	51	60
Sans opinion	4	2
Au lycée		
• Tout à fait favorable	13	8
• Plutôt favorable	40	32
	53	40
• Plutôt défavorable	28	30
• Tout à fait défavorable	13	22
	41	52
Sans opinion	6	8
	100 %	100 %

Insatisfaction record

L'action du ministre suscite un rejet massif : 89 % d'avis défavorables. Même ceux qui se sentent proches de lui sur le plan politique sont défavorables à 85 %. Le taux monte à 97 % pour les syndiqués du S.n.e.s.

Mais la question sur la nature de ce qui est rejeté, le fond, la forme ou les deux, met en évidence des opinions moins tranchées. Ceux qui font explicitement référence à des divergences de fond représentent 48 % (63 % des syndiqués du S.n.e.s., 54 % en région parisienne et 61 % pour les profs de L.v.). L'opinion sur les mesures concrètes prises par le ministre montre qu'il y a parfois hésitation : 58 % d'avis favorables par exemple à la réduction des horaires-élèves, mais 32 % seulement pour les syndiqués du S.n.e.s. Les autres mesures suscitent des oppositions plus ou moins marquées : 55 % d'avis défavorables au développement des emplois-jeunes (65 % pour le S.n.e.s.), 54 % d'avis défavorables à la déconcentration du mouvement national (84% pour le S.n.e.s.), 66 % d'avis défavorables à la nouvelle politique de remplacement et surtout 77 % d'avis défavorables (84 % pour le S.n.e.s.) à la diminution du taux des H.s. Cette dernière mesure apparaît donc bien comme celle qui ne passe vraiment pas !

L'idée d'une redéfinition des maxima de service hebdomadaire qui les porterait au-delà de ceux en vigueur est rejetée à 82 % (à 87 % pour les syndiqués du S.n.e.s.).



© Nicolas Auer

QUESTION

Personnellement, êtes-vous satisfait ou mécontent de l'action de Claude Allègre comme ministre de l'Education nationale ?

• Très satisfait	1	}	9
• Assez satisfait	8		
• Assez mécontent	38	}	89
• Très mécontent	51		
Sans opinion			2
			100 %

QUESTION

Selon vous, les reproches qu'adressent les enseignants à Claude Allègre sont-ils dus principalement à une divergence de fond sur les réformes à faire à l'Education nationale ou à un mécontentement à l'égard de son style et de ses déclarations ?

• Une divergence de fond sur les réformes à faire à l'Education nationale	19
• Un mécontentement à l'égard de son style et de ses déclarations	52
Les deux	29
Sans opinion	0
	100 %

Mesures récentes et projets

QUESTION

Voici un certain nombre de mesures récentes ou de projets de réforme concernant l'enseignement du second degré. Pour chacun d'entre eux, pourriez-vous me dire si vous y êtes très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé ?

	Très favorable	Assez favorable	Assez opposé	Très opposé	Sans réponse
• La réduction des horaires des élèves dans les lycées 100 %	17	41	25	15	2
	58		40		
• Le développement des emplois-jeunes 100 %	11	33	29	26	1
	44		55		
• La déconcentration du mouvement national 100 %	7	34	22	32	5
	41		54		
• La limitation du droit à la formation continue sur le temps de travail 100 %	6	16	27	49	2
	22		76		
• La diminution de la rémunération des heures supplémentaires pour financer les emplois-jeunes 100 %	4	16	24	53	3
	20		77		
• La nouvelle politique des remplacements 100 %	2	16	25	41	16
	18		66		
• La redéfinition du service portant les maxima hebdomadaires au-delà de ceux en vigueur 100 %	1	13	30	52	4
	14		82		

Une bonne image et de bonnes propositions

Le S.n.e.s. a une bonne image auprès de 56 % des enseignants. Cette image est meilleure chez les hommes (59 %) que chez les femmes (54 %), meilleure chez les plus jeunes (61 % pour les moins de 40 ans, 55 % pour les plus de 50 ans), meilleure en lycée (61 %) qu'en collège (53 %), meilleure en province (57 %) qu'en Ile-de-France (54 %).

Autre sujet de satisfaction, pour 65 % des collègues, le S.n.e.s. fait de bonnes propositions pour améliorer l'enseignement et l'avenir du métier.

Il est jugé indépendant du pouvoir (69 % des hommes, 53 % des femmes, 61 % en province et 54 % en Ile-de-France), reflétant bien les préoccupations des personnels (61 % en province, 53 % en Ile-de-France, 67 % des jeunes et 52 % des plus anciens). Par contre, il est considéré comme trop focalisé sur la personne de Claude Allègre, encore trop corporatiste (61 % des femmes, 54 % des hommes, 63 % en Ile-de-France et 57 % en province) et pas suffisamment préoccupé des contenus.

Concernant les sources de mobilisation potentielle, on retrouve sans surprise en tête l'augmentation du nombre des enseignants (+ 55), une éventuelle redéfinition des services (+ 52), les moyens matériels (+ 44), la formation continue (+ 35), la lutte contre la précarité (+ 35) et l'amélioration de la gestion des carrières et des affectations (+ 32). Pour les syndiqués du S.n.e.s., ces indices, bien meilleurs, sont respectivement de + 65, + 63, + 59, + 57, + 64 et + 51.

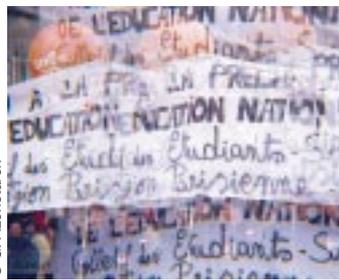
Plus étonnant, la diminution du taux de rémunération des H.s., pourtant violemment condamnée, ne provoque un indice de mobilisation que de + 18 (+ 35 pour le S.n.e.s.).

La revalorisation des salaires et la déconcentration du mouvement national ne suscitent que des indices négatifs de - 3 et - 7, ces mêmes indices étant pour les syndiqués du S.n.e.s. de + 13 et + 45. C'est dire que le S.n.e.s. sur ces questions, a encore beaucoup à faire pour convaincre au-delà de ses propres adhérents.

QUESTION

Personnellement, quelle image avez-vous du S.n.e.s. ?
Diriez-vous que vous en avez une image très bonne, plutôt bonne, plutôt mauvaise ou très mauvaise ?

• Très bonne	9	} 56
• Plutôt bonne	47	
• Plutôt mauvaise	31	} 38
• Très mauvaise	7	
Sans opinion	6	
	100 %	



© G. Azenstarck

Pour les moyens d'abord

QUESTION

Seriez-vous prêt au cours des prochains mois à participer à des grèves ou à des manifestations sur les sujets suivants ?

Sujet	Oui	Non	Différence
• L'augmentation du nombre d'enseignants	77	22	+ 55
• Davantage de moyens matériels aux établissements	71	27	+ 44
• La redéfinition du service portant les maxima hebdomadaires au-delà de ceux en vigueur	75	23	+ 52
• La lutte contre la précarité dans l'enseignement	66	31	+ 35
• La limitation du droit à la formation continue sur le temps de travail	68	31	+ 37
• L'amélioration de la formation initiale des enseignants	61	38	+ 23
• L'amélioration de la gestion des carrières et des affectations	65	33	+ 32
• La diminution de la rémunération des heures supplémentaires	58	40	+ 18
• La nouvelle politique des remplacements	58	31	+ 27
• La revalorisation des salaires	48 - 3	51	- 3
• La réduction des horaires des élèves dans les lycées	41	55	- 14
• La déconcentration du mouvement national	45	52	- 7

QUESTION

Pour chacune des phrases suivantes sur le S.n.e.s., êtes-vous d'accord ou pas d'accord ?

Phrase	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
• Le S.n.e.s. fait de bonnes propositions pour améliorer l'enseignement donné aux élèves. 100 %	17	48	20	4	11
• Le S.n.e.s. fait de bonnes propositions pour l'avenir du métier d'enseignant . . . 100 %	11	54	21	6	8
• Le S.n.e.s. est indépendant du pouvoir actuel. 100 %	22	37	22	10	9
• Le S.n.e.s. est un syndicat trop corporatiste 100 %	20	38	23	13	6
• Le S.n.e.s. reflète bien les préoccupations des enseignants 100 %	15	44	28	7	6
• Le S.n.e.s. se focalise trop sur la personnalité de Claude Allègre. 100 %	13	36	23	19	9
• Le S.n.e.s. n'est pas assez ouvert aux propositions de réforme. 100 %	11	34	32	16	7
• Le S.n.e.s. se préoccupe trop des contenus de l'enseignement au détriment des autres aspects 100 %	5	27	38	19	11

La consultation : y participer de manière offensive

Avant de prendre de nouvelles mesures pour le collège, le ministère a décidé d'interroger les personnels et les parents sur les évolutions qu'ils souhaiteraient voir se mettre en place. Cette opération va s'appuyer sur 2 textes qui parviendront bientôt dans les établissements : un texte d'orientation dont nous avons déjà parlé et que vous trouverez dans ce dossier, une grille d'entretien ou un questionnaire dont nous ne disposons pas encore en dépit de nos interventions.

Nous publions également le calendrier des opérations. Ne nous y trompons pas : cette consultation est avant tout une opération ministérielle et l'expérience de la consultation lycées aidant, nous nourrissons les plus vives inquiétudes sur la façon dont pourraient être synthétisées et analysées les réponses à ce questionnaire. C'est pour cela que nous continuons de demander à participer à l'élaboration du questionnaire et à son dépouillement à toutes les étapes du processus, tant à l'échelon académique que national.

C'est vrai aussi qu'à plusieurs reprises, nos collègues ont déjà eu l'occasion de faire savoir quelles étaient leurs priorités et le récent sondage du Snes a encore montré combien la question des effectifs, par exemple, arrivait largement en tête.

Saisissons nous néanmoins de cette nouvelle occasion pour engager de vrais débats dans les établissements, faire entendre notre conception du collège et faire remonter nos demandes en conditions d'enseignement, en personnels, en formation. L'enjeu est important parce que le collège reste aujourd'hui un niveau très fragile, et il est inadmissible

que des jeunes en sortent sans avoir acquis les savoirs et l'éducation qui leur permettent de progresser et de s'inscrire dans la société. Nous savons aussi combien les difficultés dans les établissements et dans l'exercice du métier sont nombreuses et importantes, en particulier parce qu'au cours des dernières années les collèges sont devenus plus perméables aux effets de la crise sociale et de la violence des quartiers, rendant ainsi le climat complètement insupportable dans certains endroits. Quant à la réforme Bayrou, celle-ci n'a pas entraîné d'améliorations sensibles : les points les plus positifs (dispositifs de consolidation, études dirigées, rétablissement de la physique et latin en Cinquième) n'ont pas reçu les moyens leur permettant de trouver une véritable efficacité. Quant aux aspects les plus négatifs (fourchettes horaires, parcours diversifiés, suppression de 4T, 3T) le discours ministériel et la dernière circulaire de rentrée (B.o. n° 1 du 7.1.1999) ne laissent entrevoir pour eux aucune remise en cause.

Ne laissons pas la parole aux autres. Plus notre participation sera grande, plus nos débats seront ouverts et plus il sera difficile pour le ministère de ne pas prendre en compte les propositions que le S.n.e.s. a déjà souvent formulées et que vous retrouverez dans ce dossier.

Dossier réalisé par Françoise Dumont, Elisabeth Labaye et le secteur collège.

Le texte d'orient

Le texte d'orientation qui va être soumis aux personnels est la 3^e mouture d'un texte que nous avons réussi à faire évoluer sur certains points mais malheureusement pas sur tous.

Ainsi nous sommes passés d'un texte qui présentait le collège comme « la dernière étape de la scolarité obligatoire » à un texte qui fait plus clairement référence à la classe de Seconde générale, technologique ou professionnelle, comme nous le demandions. En ce qui concerne les objectifs du collège, nous avons proposé que ceux-ci soient définis en termes de « connaissances et de méthodes de travail, organisées en culture commune cohérente » et nous regrettons donc que de multiples références aux « compétences » aient été maintenues alors que l'acquisition de savoirs doit rester l'objectif premier.

Si nous avons réussi à faire introduire une référence aux programmes nationaux, absents du texte initial, c'est dans le domaine de l'organisation des savoirs que les ambiguïtés les plus fortes et les plus dangereuses demeurent. Le texte continue de parler de « grands domaines » et nous savons bien que derrière cela se cachent à la fois une volonté récurrente de redéfinir les champs disciplinaires (en particulier dans le domaine scientifique) et l'idée qu'il faut d'abord construire une vision globale du monde par l'interdisciplinarité, le transdisciplinaire, le pluridisciplinaire, en minorant complètement le disciplinaire.

Dans nos propositions d'amendements, nous avons au contraire insisté sur la nécessité d'affirmer « l'existence de disciplines construites » et le rôle des programmes dans « la

PROPOSITIONS MINISTERIELLES

Quel collège pour l'an 2000 ?

PROPOSITION DE TEXTE D'ORIENTATION

En instituant la scolarité obligatoire pour tous les enfants de notre pays, la III^e République a fait de l'école l'un des piliers de la société française : elle a favorisé à la fois l'intégration et la promotion sociale. Elle a su faire partager à l'ensemble des citoyens les valeurs et les principes de la République. Aujourd'hui ce même défi doit être relevé au collège. C'est là que se forge pour une grande part la cohésion de la société et que se transmettent les mêmes valeurs communes à tous les enfants de la République puisque tous y sont rassemblés.

L'allongement de la scolarité obligatoire place aujourd'hui le collège dans la situation qui était celle de l'école primaire. La diversification des parcours se fait après le collège vers les lycées, qu'il s'agisse d'accéder à une classe de Seconde générale, technologique ou professionnelle. La vocation du collège est celle d'une formation commune à tous. Il accueille

les élèves dans leur diversité et leur propose une scolarité qui leur permet d'atteindre les objectifs de fin de Troisième.

La loi de 1989 a fixé un objectif ambitieux par rapport au baccalauréat. Aujourd'hui, ce niveau est atteint par près de 70 % d'une classe d'âge. C'est pourquoi, même si le nombre de jeunes sortant sans qualification s'est fortement réduit, tout doit être fait afin qu'aucun d'entre eux ne quitte le collège sans avoir acquis les savoirs et l'éducation lui permettant de progresser.

Le pari de l'accueil de tous les élèves a été en partie réussi, notamment grâce à la mobilisation remarquable des enseignants qui ont su faire face, souvent dans des conditions difficiles, à des mutations profondes. A l'aube d'un nouveau siècle, le collège occupe une place essentielle dans la construction d'un lien social et culturel solide. Il a tout à gagner de la diversité des élèves même si elle se traduit parfois par des situations qui

ation : des évolutions et des blocages



© D. MAUNOURY

mise en relation des connaissances et des savoir-faire et leur transférabilité d'une discipline à l'autre ». Cette conception n'a pas été reprise et ce sera un enjeu fort de la consultation, d'autant plus que nous ne parvenons pas à faire reculer l'idée que les difficultés d'adaptation en Sixième seraient

dues à la multiplicité des enseignants. Le texte pêche également par ses manques.

Ainsi rien n'est dit sur la façon dont seront créées les conditions d'une meilleure maîtrise des apprentissages. On peut aussi s'étonner que le ministère de l'Éducation nationale ne fasse

aucun cas des acquis des recherches des psychologues et sociologues de l'éducation. Nous avons pourtant rappelé qu'il fallait lutter contre l'uniformité des situations d'apprentissage (par des heures en demi-classe et en effectif allégé) et « remplacer les actuels parcours diversifiés aux contours imprécis par des travaux d'approfondissement sur projet fondés sur des thèmes nationaux ». Il est vrai que d'une manière générale, le texte ne propose aucune évaluation et aucune remise en cause de la réforme Bayrou. Il faut donc parvenir à infléchir cette attitude car nous ne pouvons pas admettre que cette réforme soit présentée comme définitivement entérinée.

Enfin, le texte élude quasiment la question des élèves en difficulté ou en grande difficulté. Une seule phrase les évoque.

Nous avons sur ce point proposé des amendements précis insistant sur la nécessité d'un suivi attentif, grâce à l'équipe de suivi réunissant les personnels ayant une formation et une mission spécifique (C.p.e., C.o.-psy, A.s., infirmier[e]) et sur la nécessité pour les établissements de disposer de dotations horaires permettant la mise en place de vrais dispositifs pédagogiques adaptés.

Le texte qui n'est encore qu'une proposition de texte d'orientation est déjà un compromis. Il témoigne d'avancées mais doit encore beaucoup évoluer. C'est à partir des débats dans les établissements, de vos propositions, que l'on pourra mettre en échec une conception des savoirs globalisante et que l'on parviendra à une conception du collège plus ambitieuse, prenant mieux en compte la réalité des établissements.

rendent plus exigeant le métier d'enseignant.

Le collège doit permettre à tous et à toutes d'acquérir une éducation de qualité égale, juste, adaptée aux défis de l'avenir.

Au cours des dernières années, les collégiens ont changé. Des comportements de passivité scolaire, parfois d'agressivité peuvent laisser les adultes désemparés. Les adolescents sont soumis à des sollicitations diverses, à des influences médiatiques fortes et à des situations familiales parfois difficiles. Souvent ils contestent une autorité que les adultes ne parviennent pas toujours à définir et à affirmer.

Cela implique que le collège tienne compte de ces réalités, donne des points de repère clairs, définisse des règles avec les élèves et les parents. Le devenir du collège, le sens de la formation que l'on y acquiert, par conséquent la définition de ce qu'une collégienne ou un collégien est en droit d'attendre du collège et des conditions de son travail scolaire nécessitent une réflexion commune. Il faut que tous les acteurs du collège s'engagent dans la définition du collège de demain.

LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU COLLÈGE

Le collège est le maillon essentiel du système scolaire où tous les jeunes apprennent et vivent ensemble. Et la question est souvent posée de savoir comment parvenir à ce qu'ils réussissent mieux. D'où vient que certains élèves perdent pied au collège alors que l'on sait bien qu'ils n'ont pas moins de capacités que d'autres ? Parce qu'il fait partie de l'école obligatoire, le collège assure des compétences communes à tous les élèves dans un paysage scolaire profondément transformé, quand on sait que la moitié des élèves seront encore scolarisés au-delà de leur vingt-deuxième année. Il doit préparer des choix d'orientation et donc dispenser des enseignements assez divers et équilibrés pour éclairer les décisions.

Si le temps du lycée et des études supérieures est celui de la diversification, de la spécialisation progressive et de la préparation aux métiers, le collège doit être capable de faire acquérir les savoirs communs indispensables à chaque futur citoyen.

La présence d'une minorité d'enfants en grande difficulté doit être prise en

compte de manière efficace et équitable, sans être le prétexte à une sélection précoce des élèves. Le temps du collège est celui de l'école républicaine, de l'école commune à tous les enfants, quels que soient leur carrière scolaire et leur avenir. Le collège ne doit pas creuser les écarts, il doit s'employer à les réduire tout en maintenant un niveau d'exigences élevé. Le recours à l'initiative et à la diversification pédagogique doit y contribuer.

Ainsi, les objectifs du collège peuvent s'organiser autour de quatre grandes missions qui ne s'excluent pas mutuellement :

- acquérir des savoirs, des compétences et des méthodes de travail ;
- bâtir des comportements durables de respect mutuel en donnant aux élèves les clés de la citoyenneté et en les préparant à devenir des adultes responsables et autonomes ;
- préparer un projet de poursuite d'études et de formation professionnelle ;
- lutter contre les difficultés et l'échec scolaire en offrant des points d'appui et des pédagogies adaptées à chacun. Après le collège, chaque élève développera diversement ces acquis ; mais le rôle du collège est de lui donner ces

compétences partagées, clairement définies, mesurées, évaluées.

Les parents devront partager ces objectifs. Ils seront informés sur les modalités de leur mise en œuvre et seront associés à la vie de l'établissement. Définir les objectifs fondamentaux du collège, c'est définir sa mission propre, sa place dans le système éducatif, c'est rendre plus lisible son sens, aux yeux des enseignants, des élèves et de leurs parents.

DONNER UNE CULTURE COHÉRENTE POUR COMPRENDRE LE MONDE

Le collège doit permettre aux élèves d'accéder à une appréhension globale du monde.

A cette fin, les disciplines, qui structurent traditionnellement les savoirs, doivent être mieux articulées. En effet, tous les élèves n'ont pas, en dehors des cours, les moyens de comprendre la cohérence des enseignements.

L'institution demande de plus en plus aux enseignants de pallier cette difficulté en travaillant en équipes pluridisciplinaires sans pour autant leur donner les outils pour y parvenir. Il leur est notamment difficile de construire les ponts entre les disciplines, alors qu'en amont aucun exa-

men transdisciplinaire des contenus de savoirs n'a été effectué.

Cet examen permettra de donner aux enseignants les clés de la mise en relation des connaissances entre elles. Tout collégien pourra alors plus aisément comprendre les réalités du monde et les créations de l'homme dans leurs grands domaines : grandes œuvres, monde naturel et technologique, langues et langages littéraires et

mathématiques, temps et espace, environnement économique et social, culture corporelle et sportive.

Dans chacun de ces domaines, les exigences doivent être définies précisément en fonction de ce qu'il apparaît nécessaire de savoir en fin de Troisième, à l'aube du XXI^e siècle, pour comprendre le monde moderne et envisager la poursuite de son cursus, quel qu'il soit. Les programmes

nationaux découleront naturellement de cette définition. Ils doivent inciter à favoriser les liens entre les connaissances et les grandes questions posées à l'humanité.

Le collégien doit avoir les moyens de comprendre la diversité du monde, d'en faire évoluer sa vision. C'est l'apprentissage de l'esprit critique.

MAÎTRISER LES APPRENTISSAGES

Les objectifs du collège ne se résument pas aux connaissances dont on doit munir tous les jeunes à la fin de la Troisième.

Il faut aussi leur donner la capacité de relier ces connaissances entre elles, de les rendre vivantes par une confrontation permanente avec la réalité et le collégien doit apprendre à comprendre ce qu'il fait afin d'accéder au sens des apprentissages.

Pour ce faire, le développement des travaux interdisciplinaires s'avère indispensable. Ils doivent mobiliser divers outils d'accès à la connaissance (expression écrite, expression orale, lecture, éducation civique, éducation à l'image, nouvelles technologies, expérimentation scientifique, compétences documentaires).

Les innovations pédagogiques dont les enseignants ont enrichi notre système éducatif depuis une vingtaine d'années, qu'il s'agisse du travail en équipe ou de la mobilisation des disciplines autour de travaux d'approfondissement sur projets, seront encouragées et soutenues. Tous les progrès techniques permettant le recours à l'image et à la diversité des ressources doivent être d'un maniement familier et critique.

CONSTRUIRE LA COHÉSION CITOYENNE

Le collège est une étape très importante de formation des citoyens. On y découvre le sens de la loi, les droits et les obligations, l'aptitude aux choix, le respect de l'autre et de la diversité culturelle et sociale.

Les collégiens ne peuvent être acteurs de leur formation que s'ils sont engagés dans la vie quotidienne de l'établissement, respectueux et garants de règles élaborées en commun, écoutés et reconnus, y compris dans leur vie personnelle.

L'éducation à la citoyenneté rejette la démagogie. Les questions du droit des élèves, l'apprentissage du débat, des espaces réservés à l'organisation de la

vie collégienne, la participation des élèves à la construction des règles communes sont des éléments essentiels de la formation du futur citoyen donc des choix pédagogiques.

Le temps du collège est celui de l'acquisition de l'autonomie et du sens des responsabilités parce qu'il est celui de l'adolescence. Le collège doit permettre aux jeunes de structurer leur identité et de trouver leur place dans la cité. Il n'est donc question ni d'ériger le collège en forteresse fermée aux problèmes de notre temps, ni de le laisser balloter au gré des modes. L'apprentissage de la maîtrise du corps, le refus de la violence et du sexisme, l'éducation sexuelle se construisent au collège et déterminent de façon décisive les futurs comportements d'adulte.

La vie collégienne devrait être mieux organisée et mieux structurée : la rénovation des locaux doit prévoir des lieux pour la vie scolaire, pour faciliter la communication, pour le travail personnel, pour la détente ; le C.p.e. et le professeur principal doivent pouvoir organiser avec d'autres personnels des actions éducatives de portée générale touchant aux questions de la santé, de la sécurité, du respect de l'autre prévues au projet d'établissement. L'association sportive et le foyer socio-éducatif apportent une contribution originale à l'enrichissement de la vie collégienne.

De même, l'initiation au rôle de délégué et à la vie civique dans et hors de l'établissement trouvera une place dans l'emploi du temps des élèves et complètera la formation civique dispensée par le professeur d'histoire-géographie et dans le cadre de tous les enseignements.

Donner du sens aux études, un socle commun de savoir, savoir-faire et être permettant à tous les élèves de choisir leur avenir, les former à leur place de futur citoyen, mettre en œuvre une évaluation qui prenne en compte l'ensemble de ces compétences, telle doit être notre ambition pour construire le collège de l'avenir.

C'est en partie au collège que se préparent des hommes et des femmes libres et responsables. C'est là que les ruptures menacent, que la violence se nourrit de l'échec scolaire, que se jouent l'intégration et le lien social. Ce qui n'est pas réussi au collège risque de n'être plus rattrapé.

Le calendrier

LE PILOTAGE DU DÉBAT

1. Un comité de pilotage animé par François Dubet (universitaire) avec Marie Duru-Bellat (universitaire), Alain Bergounioux (inspecteur général) et Roger-François Gauthier (directeur général du C.n.d.p.).

2. Un comité consultatif composé des représentants des organisations syndicales, des fédérations de parents d'élèves, du ministère et de personnalités qualifiées. Ce comité devrait se réunir à échéances régulières. Il doit se constituer très prochainement. Pour l'instant, le ministère ne respecte aucune critère de représentativité syndicale.

LES ÉTAPES DU DÉBAT

1. *1^{er} trimestre 1999* : questionnaire et débat dans les établissements

- Le texte d'orientation et le questionnaire sont envoyés dans les établissements qui apporteront une réponse collective ou individuelle. Une première mouture du questionnaire nous a été proposée et nous avons déjà proposé des amendements. Bien que nous ne disposions pas de la nouvelle version, il semble qu'il ait déjà été remanié. Nous avons fait connaître notre volonté d'être associés à l'élaboration du questionnaire parce qu'il est clair qu'à partir de la formulation d'une question, on peut complètement en orienter la réponse. De plus, nous tenons à voir nos collègues consultés aussi sur les propositions du S.n.e.s. (horaires, enseignements différenciés, aide aux élèves en difficulté...). Pour l'instant, le comité de pilotage est inaccessible. Nous demandons que des journées banalisées soient organisées dans les établissements afin que les réponses soient l'occasion d'un vrai débat sur le collège aujourd'hui.

- L'ensemble des réponses sera traité par le C.r.d.p. de Poitiers. Nous voulons être associés au dépouillement du questionnaire et ne pas voir se renouveler l'expérience du questionnaire sur les lycées.

- L'ouverture d'un site Internet permettra à la fois de réunir des réponses individuelles et de construire des débats interactifs.

- Dans chaque département, un membre du comité de pilotage animera un débat dans un collège. Les sections académiques et départementales seront vigilantes sur le choix des établissements, car celui-ci peut lui aussi orienter les réponses.

- les délégués élèves seront associés à la discussion sur certains sujets (notamment la vie collégienne) mais la forme reste à définir.

- Pendant la durée du débat, les C.n.d.p. seront constitués en « Maison des enseignants ».

2. *Avril 1999* : débat au niveau académique.

Un débat dans chaque académie réunissant les différentes catégories professionnelles, les parents d'élèves, l'administration, les élus, portera sur les réflexions issues de chaque département.

Notre crainte est évidemment de voir se renouveler une opération proche de celle des « Assises académiques Z.e.p. » où l'ensemble des collègues avaient peu eu l'occasion de s'exprimer.

3. *Fin avril 1999* : « une journée nationale collège »

Présentation des synthèses des débats.

4. *Rentrée 1999* : mise en place de « certaines mesures ». D'une manière générale, le terme de réforme n'est pas utilisé. « On verra plus tard » a dit le ministre...

LES PROPOSITIONS DU SNES

Nous situons le collège non pas comme un cycle terminal qui consacrerait la scolarité obligatoire à 16 ans, mais comme un maillon permettant l'accès à des poursuites d'études dans des seconds cycles diversifiés, dans l'optique d'une scolarité obligatoire qui devrait être portée d'urgence à 18 ans.

Les quatre grands objectifs que nous cernons se complètent et ne doivent jamais s'opposer.

1. Le collège dispense une éducation générale poursuivant le travail de socialisation des enfants déjà entrepris à l'école maternelle et à

l'école élémentaire. Cette éducation repose sur le refus des rapports de violence, elle vise à développer l'écoute des autres, le travail collectif et l'acquisition des règles de vie en société.

Elle construit la liberté de jugement, l'esprit critique, nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

2. Le collège fait acquérir des connaissances et des méthodes de travail, organisées en culture commune cohérente permettant la maîtrise progressive des idées, des concepts, des raisonnements et de la pensée logique. Il accorde une atten-

tion particulière à la qualité du rapport au savoir. Il apprend aux jeunes à utiliser les principaux langages, à acquérir les aptitudes à la maîtrise de l'information, à l'usage des outils du travail intellectuel, dont les outils informatiques. Il lutte contre la passivité et aide à l'organisation du travail personnel de l'élève. Il accorde une attention particulière au développement physique et à la formation de personnalités équilibrées par la pratique des activités physiques et sportives.

3. Le collège aide les jeunes à grandir, à passer de l'enfance à l'adolescence, à construire leur per-

sonnalité en leur faisant prendre conscience de leurs potentialités, de leur capacité à se transformer par eux-mêmes au contact de la connaissance et des autres, en devenant progressivement plus autonomes.

4. Le collège prépare les jeunes à faire des choix, à ouvrir et conserver les possibles, à construire un projet qui soit une véritable conquête de soi-même. Au collège, le projet se construit en donnant sens aux apprentissages. Il prépare à des poursuites d'études dans un second cycle général, technologique ou professionnel.

Améliorer les conditions d'enseignement

Le collège connaît aujourd'hui de grandes difficultés et souffre d'un déficit important en postes budgétaires, déficit qui se manifeste :

- par la réduction des horaires élèves ;
- par le manque de dédoublements dans la plupart des disciplines ;
- par le fait que ni les dispositifs de consolidation, ni les parcours diversifiés, ni les heures de concertation ne sont financés à la hauteur des objectifs qu'on leur a fixés.

Les collèges ont, en grande partie, financé la démocratisation du lycée. La gestion des moyens à « flux tendu » a conduit à supprimer des emplois à chaque fois qu'un collège perdait quelques élèves. Les nouvelles grilles horaires du cycle central ont installé des horaires minimums. **La volonté d'améliorer le collège par redéploiement et à coût constant apparaît bien comme totalement illusoire.**

Les investissements à prévoir pour tendre à une situation permettant réellement d'aider tous les élèves et de dispenser les enseignements dans de bonnes conditions sont donc très importants. Nous proposons d'y parvenir par étapes en fixant des priorités en faveur des Z.e.p., des élèves en difficulté, des exigences d'enseignement des disciplines (ex. disciplines scientifiques, langues vivantes).

NOS PRIORITÉS

Elles devraient apparaître clairement dans les directives ministérielles (dans la circulaire de rentrée par exemple) et les consignes rectorales

aux chefs d'établissement et servir de guide à l'élaboration du budget :

Pour tous les établissements

- **Aucune division avec un effectif supérieur à 24.**

- **Améliorer les conditions d'enseignement dans les disciplines expérimentales**, avant même d'en augmenter le volume horaire. On peut envisager un dispositif qui introduirait progressivement des groupes de T.p.

- **Améliorer les conditions d'enseignement dans les disciplines artistiques** par des groupes partout où le besoin en est exprimé. Permettre l'intégration des chorales et des ateliers dans le service des enseignants.

- **Veiller à ce que les groupes de langues ne dépassent pas 24 élèves** – c'est particulièrement net en L.v.2 et surtout en espagnol où les groupes dépassent parfois les 30 élèves – en vue d'installer peu à peu des séquences à 15 élèves.

- **Financer les dispositifs de consolidation.** Aujourd'hui, les établissements qui font le choix d'un dispositif sont obligés de « bricoler » des solutions qui entraînent des effectifs chargés dans d'autres classes. Nous demandons donc entre 5 et 10 heures d'enseignement par groupe de 12 élèves, accordées en postes fixes. Les moyens affectés pour les élèves en difficulté doivent être rigoureusement fléchés. Ils ne peuvent avoir d'autres usages.

Pour les Z.e.p. et établissements sensibles

- Aucune division avec un effectif supérieur à 20 élèves.

- Pour les enseignants, prise en charge de la pénibilité du travail : arrêt de l'imposition des H.s.a. et H.s.e., dé-

charge de service forfaitaire pour concertation notamment (d'abord une heure pour atteindre progressivement 3 heures pour les enseignants).

Différencier pour faire réussir

Le collège doit offrir des possibilités multiples de réponse aux difficultés rencontrées par les élèves dès l'entrée en Sixième. Il doit le faire sans procéder à des redistributions qui amputent les horaires obligatoires, garantie de références communes, sans créer de classes-ghettos et sans ignorer pour autant les problèmes en dispersant simplement les élèves dans des classes hétérogènes. C'est pourquoi le S.n.e.s. propose un fonctionnement de la consolidation en Sixième qui rattache les élèves à des divisions hétérogènes mais qui permette cependant de prendre à part, en petits effectifs, les élèves qui peinent, sur une fraction des horaires.

Le collège doit aussi stimuler l'intérêt en proposant des enseignements différenciés, finalisant des projets particuliers. C'est la logique de toutes les classes particulières qui existent aujourd'hui et le sens des projets conçus par les enseignants (au sein ou non des actuels « parcours différenciés ») pour trouver des espaces de réussite mobilisateurs pour les élèves et leurs professeurs. L'inconvénient de ces dispositifs, c'est qu'ils sont facteurs de nouvelles inégalités entre établissements. Il faut donc établir des cartes de répartition des enseignements différenciés dans le cadre d'une carte académique examinée en C.t.p. pour garantir l'égalité, le pilotage et le suivi.

1. Aider les enseignants à différencier leur pédagogie

- Faciliter les pratiques de pédagogie différenciée par des effectifs moins lourds, par de véritables dispositifs de consolidation, par la valorisation des travaux pratiques.
- Aider à l'organisation du travail personnel des collégiens par des études dirigées ou surveillées.

- Construire des outils d'évaluation plus efficaces et plus souples.

- Offrir des plans de formation cohérents pour capitaliser et transmettre l'expérience.

2. Des enseignements différenciés

Ils existent déjà mais de façon anarchique et sur la base d'un « marché » plutôt que d'une juste répartition et cela entraîne la concurrence entre les établissements. Nous proposons de les rationaliser, de veiller à l'égalité, d'y intégrer les démarches innovantes.

Ces enseignements doivent reposer sur des programmes d'approfondissement du programme commun à tous les élèves, ou sur des programmes spécifiques (langues anciennes, langues régionales).

C'est une logique différente de celle des actuels « parcours diversifiés » qui, non seulement ne sont pas cadrés, mais présentent le défaut majeur de substituer des activités aux horaires d'enseignement obligatoire.

Nous demandons qu'un bilan soit établi.

3. Des recours

Les collèges doivent disposer d'équipes de suivi pour les élèves qui cumulent toutes les difficultés et d'une palette de dispositifs pédagogiques pour prévenir et remédier.

Prévenir l'échec, aider les plus en difficulté

Les évaluations C.e.2-Sixième témoignent de l'accumulation des retards tout au long du premier degré. Il est donc prioritaire d'agir déjà à ce niveau. Le collège est le lieu où se révèlent les écarts entre les élèves. Les destins scolaires et l'avenir même des enfants risquent de s'y sceller définitivement. Une raison de plus pour que des moyens soient mis en œuvre qui permettent à chacun de suivre une scolarité réussie.

Faiblesse des dispositifs de la réforme Bayrou et uniformisation du collège conjuguent leurs effets contre les plus fragiles. Tant que les collèges accueilleront une population d'élèves très faibles et très désorientés, il faut construire des dispositifs de prévention et des solutions à court terme pour maintenir des formes de scolarisation évitant les sorties précoces du système.

NOS PROPOSITIONS

1. Construire une équipe de suivi

Public concerné

L'équipe de suivi devrait concerner des élèves détectés en grande difficulté dès l'école élémentaire et par les protocoles d'évaluation à l'entrée en Sixième.

Elle vise donc des élèves qui connaissent des difficultés au niveau des apprentissages mais aussi affectivement, psychologiquement ou socialement.

Etat des lieux

Les problèmes rencontrés par ces jeunes ont été fortement sous-estimés par les différents ministères. Cela a abouti :

- soit à une politique de dispersion dans des classes ordinaires, ne disposant d'aucun moyen supplémentaire pour les aider ;
- soit à la reconstitution de classes spécifiques.

Chacune de ces deux solutions a montré ses limites et ces élèves, après avoir épuisé les possibilités de redoublement, sont souvent passés dans la classe supérieure au bénéfice de l'âge, alors que les difficultés d'apprentissage et le rejet de l'école – avec des phases d'absentéisme ou des attitudes de violence – augmentaient. La multiplication des conseils de discipline, l'augmentation des abandons de scolarité avant la fin de la Troisième,



© D. MAUNOURY

me, le fait que certains élèves après la Troisième (souvent une Troisième d'insertion) restent « sur le carreau » – sans affectation, ni en L.p. ni ailleurs, ni apprentissage – révèlent l'acuité du problème.

Pour ces élèves en très grande difficulté, les établissements doivent absolument pouvoir proposer un encadrement en très petits groupes, dans le cadre du dispositif de consolidation, dès la Sixième et en Cinquième.

Les élèves les plus fragiles doivent être pris en charge dans le cadre de l'équipe de suivi.

Equipe de suivi

Pour éviter que l'échec scolaire devienne trop lourd et pour qu'une véritable prévention soit possible, nous demandons également que se mettent en place des équipes de suivi de la grande difficulté comprenant un ou deux enseignants, le C.e.-C.p.e., le C.o.-psy, l'assistante sociale et l'infirmière-conseillère de santé.

D'autres intervenants, comme un éducateur de la P.j.j. s'il assure le suivi du jeune, peuvent être amenés à travailler ponctuellement avec l'équipe.

Il s'agit d'échafauder un véritable tutorat d'équipe, de constituer une véritable mémoire de l'élève concerné, en le suivant sur plusieurs années. Lorsque l'urgence pour le jeune a été cernée, celui-ci a un adulte référent en fonction des difficultés repérées, mais c'est l'ensemble de l'équipe qui rem-

plit des missions d'évaluation, de proposition :

- en repérant les élèves vulnérables (liaison avec l'école primaire et observation fine de l'évaluation à l'entrée en Sixième) ;
- en amorçant le dialogue avec l'élève, ses parents et l'ensemble des partenaires extérieurs pour jouer un véritable rôle d'interface entre l'élève et les adultes afin de désamorcer les rancœurs contre le système ;
- en mobilisant des personnes ressources (orthophoniste, psychologue...) pour traiter tous les problèmes qui ne peuvent l'être au sein de l'institution ;
- en assurant un suivi pédagogique et d'orientation ;
- en recueillant de la vie scolaire toutes les informations.

Cette démarche pourrait se poursuivre après le départ de l'élève par un suivi post-orientation, par exemple en L.p., afin de transmettre cette mémoire à la nouvelle équipe pédagogique. En tirant profit de tout le potentiel d'enseignement (L.p., S.e.s./S.e.g.p.a., E.r.e.a., classes du collège, classes relais), cette équipe doit participer à la formulation des besoins éducatifs spécifiques à l'élève concerné : regroupements temporaires, études dirigées, classes pour non-francophones, préparation à des C.a.p., stages de remotivation en entreprise, liaison avec l'éducation surveillée...

Un membre de l'équipe/l'adulte référent assisterait obligatoirement au conseil de classe du jeune, celui-ci restant scolarisé dans une des classes du collège.

L'action de cette équipe devrait pouvoir intervenir dès la Sixième et se poursuivre éventuellement jusqu'en Troisième.

Fonctionnement et prise en compte dans le service des enseignants

Le fonctionnement de l'équipe de suivi nécessite une grande souplesse et le nombre d'élèves suivis doit être limité à une dizaine.

Nous proposons que l'équipe se réunisse régulièrement et spontanément à chaque fois qu'un problème surgit. Nous demandons qu'une décharge forfaitaire de service soit accordée à chaque enseignant qui se sera engagé volontairement dans le dispositif et que les autres personnels soient présents, en nombre suffisant dans chaque établissement pour participer régulièrement à la concertation.

Il faut aussi que cette nécessité de remédier au grand échec scolaire soit prise en compte dans la formation initiale et continue des enseignants.

Expérimentation

Nous proposons de mettre en place une phase expérimentale qui concernerait trois profils d'établissement : ceux classés Z.e.p. ou zone sensible, des collèges urbains et ruraux. Pour ces derniers, l'équipe de suivi pourrait suivre plusieurs établissements. Cette expérimentation porterait au départ sur le suivi formalisé d'une dizaine d'élèves dans chaque établissement. Un bilan exhaustif serait réalisé avant de passer à la généralisation.

2. Des dispositifs pédagogiques

Ils ne sont pas réservés aux élèves relevant du suivi décrit ci-dessus mais ils les concernent directement.

• **Au cycle d'observation** : en Sixième, une dotation plus importante (5 à 10 heures) doit permettre de faire fonctionner efficacement des groupes (de 12 élèves).

Les études dirigées assurées par les enseignants doivent en priorité être proposées à ceux qui connaissent des difficultés dans l'organisation et la réalisation de leur travail personnel.

Elles doivent être assurées en groupe de 10 à 12 élèves.

• **Au cycle central** : actuellement les dispositifs de consolidation ne sont pas poursuivis en Cinquième. Il est pourtant impensable de croire qu'en Cinquième toutes les difficultés auront disparu. Les dispositifs de consolidation intégrés doivent donc être poursuivis au cycle central ainsi que les études dirigées selon les mêmes modalités qu'en Sixième.

• **Les classes spécifiques** : nous refusons également la disparition pure et simple des Quatrième-Troisième technologiques. Elles doivent être un recours pour certains élèves dans l'optique d'une réussite en Seconde professionnelle ou technologique.

Pour les élèves qui seraient en échec grave malgré les mesures de prévention, les classes de Troisième d'insertion ne remplissent pas leur rôle. Nous pensons qu'elles doivent laisser place à des préparations sérieuses en L.p. dès que le besoin s'en fait sentir.

• Un cycle professionnel individualisé, structure de remédiation implantée au lycée professionnel, pourrait offrir une possibilité de recours contre l'échec scolaire à partir de la Cinquième et de la Quatrième sans rétablissement d'orientation rigide, ainsi qu'une Troisième professionnelle pour tous les élèves de Quatrième dans la perspective d'un B.e.p. ou d'une Seconde professionnelle. La disparition du caractère spécifique de la S.e.g.p.a., du rôle des personnels spécialisés conduit à une banalisation des difficultés des élèves et ne fait plus considérer l'enseignement adapté comme une priorité.

La S.e.g.p.a. doit rester une structure qui accueille des élèves en grande difficulté pour lesquels une formation qualifiante de niveau V est possible. Nous ne pouvons nous satisfaire d'échanges de service aléatoires inscrits dans une logique d'économie de moyens, tout comme d'une intervention des enseignants de collège sans souhait de leur part et sans formation. Ces personnels doivent au préalable suivre une formation complémentaire qualifiante.

Ces propositions ne prennent tout leur sens que si elles sont accompagnées par d'autres mesures comme la prise en charge par l'équipe de suivi.

Si les problèmes de violence à l'école vont croissant, c'est qu'ils sont générés par une société qui exclut et appauvrit une partie de la population, souvent concentrée dans les mêmes quartiers. Les solutions de fond relèvent à la fois de mesures économiques et sociales de lutte contre le chômage et l'exclusion, et de mesures éducatives et pédagogiques.

LE CONSTAT

Dans certains établissements, mais il n'y a plus d'établissements protégés, la tension est permanente, les incivilités, les agressions verbales, les dégradations, le racket, les agressions physiques, entre élèves, agressions envers les différents personnels sont fréquentes. Les mesures solidarifiant tous les membres de la communauté éducative pour aider et soutenir les victimes et qui renforcent le soutien de l'institution, comme celles établissant des coopérations plus efficaces entre l'Education nationale, la justice, la police et les collectivités territoriales, sont positives.

De même, l'attention portée au règlement intérieur et sa prise en charge par chaque membre de la communauté éducative sont un facteur important dans le rétablissement des règles de vie à l'intérieur du collège et l'instauration d'un climat plus serein.

Le renforcement en personnels d'éducation, infirmières, assistantes sociales sur certains sites est extrêmement positif mais les critères d'attribution de ces postes n'ont pas été clairement définis et l'effort de création reste très en deçà des besoins.

Le recours systématique aux emplois-jeunes, qui pallie l'insuffisance de personnels qualifiés dans les établissements, et en particulier de postes de M.i./S.e., pose de graves problèmes de substitution d'emplois.

Ils ne peuvent être la réponse adéquate aux situations de violence.

NOS PROPOSITIONS

L'école ne peut pas tout faire mais elle doit rester le cadre de l'ambition et de l'espoir. Les jeunes doivent avoir la conviction que l'investissement dans l'école va leur permettre de sortir des problèmes dans lesquels ils sont. Dans ces quartiers, l'école doit donner plus en sachant que la qualité de l'enseignement, le sens que peuvent prendre les savoirs et les activités scolaires, sont indissociables d'un travail d'adaptation et de construction des contenus d'enseignement et d'éducation, ainsi que de la pédagogie mise en œuvre.

Il faut renforcer le travail de prévention, préciser les droits et

devoirs de chacun, sensibiliser tous les acteurs dans l'établissement et autour de lui.

Il est nécessaire de bien lier mesures scolaires et mesures sociales, mesures qui doivent lutter contre la violence, contre l'échec scolaire, et aussi contre les effets de la grande pauvreté en milieu scolaire.

Nous demandons :

- Des établissements de petite taille, dans le cadre d'un découpage sectoriel révisé pour éviter les ghettos scolaires ; une réelle protection de l'établissement et de ses membres contre la violence extérieure et une aide immédiate de l'institution en faveur des victimes de violence en milieu scolaire et même si les violences s'exercent hors de l'établissement. Un îlotage de la police nationale est indispensable. L'établissement scolaire ne doit pas être le seul service public du quartier difficile.

- Des personnels nombreux et stables qui puissent travailler en complémentarité entre eux.

- Une mise en cohérence et une concertation pour des actions avec les collectivités, les associations agréées, les autres ministères, culture, justice (notamment la P.i.j.), police, dans le respect des missions des établissements scolaires et de la laïcité, sans substitution aux enseignants.

- Les emplois précaires (C.e.s., M.d.p.) et les emplois-jeunes s'ils apportent temporairement une réponse aux besoins urgents des établissements, ne doivent ni ne peuvent remplacer des personnels stables et qualifiés.

- Le projet d'établissement doit réfléchir à une politique équilibrant prévention et sanction ; la hiérarchie des sanctions doit être claire et graduée, mise en forme dans le règlement intérieur, élaboré par l'ensemble des partenaires de la communauté éducative. Un suivi des élèves exclus doit être mis en place.

- Une aide de l'institution, les établissements et les recteurs devant être poussés à porter plainte en étant attentifs aux dérapages sécuritaires qui peuvent se produire et en n'agissant auprès des services de police et de justice qu'en cas d'agression clairement reconnue.

- Une formation initiale et continue des personnels prenant en compte ces difficultés.

- Les établissements présentant des difficultés particulières doivent faire l'objet d'une attribution de moyens supplémentaires spécifiques sans redéploiement.

Les études dirigées

Public concerné

Pour nous, elles doivent s'adresser en priorité aux élèves en difficulté, en Sixième et en Cinquième, repérés par les équipes pédagogiques.

Objectifs

Les études dirigées doivent servir à aider les élèves à faire le travail personnel qui leur est demandé dans les différentes disciplines.

Pour le S.n.e.s, cette aide a un caractère pédagogique.

L'enseignant peut avoir à guider l'élève dans les documents qu'il a à sa disposition, à l'aider à comprendre ce qu'on attend de lui, à lire les consignes et les éclairer, et à effectuer les démarches qui le conduiront à mieux s'approprier les connaissances.

Etat des lieux

Aujourd'hui, ces études sont trop souvent de simples « études encadrées » car les élèves y sont trop nombreux, les personnels qui les assurent ne sont pas toujours à même d'effectuer ce travail pédagogique, le suivi n'est pas toujours fait régulièrement.

NOS PROPOSITIONS

Ces études, dont nous pensons qu'elles ont une utilité sociale, doivent être assurées exclusivement par les enseignants dans le cadre de l'Education nationale. Ces enseignants doivent être volontaires, ce qui sera facilité si ces études sont prises en compte dans les maxima de service et non effectuées en H.s.e., comme c'est le cas le plus souvent aujourd'hui.

Nous pensons que, pour être efficaces, elles ne doivent pas compter plus d'une dizaine d'élèves, et être assurées de manière disciplinaire.

Nous estimons que leur contenu doit être travaillé et précisé, à la lumière de l'expérience acquise et des besoins disciplinaires. Une évaluation est donc nécessaire afin de repérer les réussites et les dysfonctionnements. Quelle incidence ces études ont-elles sur l'organisation du travail de ces élèves, sur leurs résultats scolaires (évolution par rapport à l'évaluation de Sixième). Quels sont les intervenants ?

Nous souhaitons que des stages de formation soient prévus pour les enseignants qui les assurent.

Pour autant, ces études ne peuvent à elles seules assurer la réussite des élèves. Elles peuvent contribuer à améliorer la prise en charge des difficultés si, dans le même temps, sont mises en œuvre des solutions pédagogiques variées (travail en petits groupes, dédoublements, soutien individualisé aux élèves les plus en difficulté) dans le cadre d'horaires suffisants.

Etudes encadrées

A la différence des études dirigées qui, selon nous, s'adressent en priorité aux élèves en difficulté, les études encadrées sont ouvertes à des élèves plus autonomes, capables de travailler ou d'effectuer des recherches seuls.

Ces études peuvent être assurées par les M.i.-S.e., qui garantissent une ambiance calme de travail, que les élèves ne peuvent toujours trouver chez eux.



PROPOSITIONS SNES

Les horaires des classes

Cette grille pourrait constituer une première étape dans l'amélioration des conditions d'enseignement au collège. Elle ne préjuge pas des investissements supplémentaires à faire pour des améliorations plus sensibles par l'introduction de dédoublements systématiques et l'extension des enseignements scientifiques. Cette démarche par étape ne satisfait pas les besoins des différentes disciplines au même rythme. Toutefois, un abaissement généralisé des effectifs par classe améliorerait sensiblement les conditions d'enseignement dans toutes les disciplines.

Horaires des enseignements applicables aux élèves du cycle d'adaptation de collège (classe de Sixième)

	Base retenue par le M.e.n. pour la répartition des 26 heures prof accordées à chaque division	Sixième : propositions S.n.e.s.	Pour les élèves du dispositif de consolidation cela donnerait l'horaire suivant (propositions S.n.e.s.)
Français	6 h	4 h + (1)	3 h + [1] + [1]
Mathématiques	4 h	4 h	3 + [1]
Langue vivante 1	4 h	4 h	2 + [1] + [1]
Histoire-géo - Education civique	3 h	3 h 30	3 h 30
S.v.t.	1 h 30	1 h 30*	1 h 30*
Technologie	1 h 30	2 h*	2 h*
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h
Education musicale	1 h	1 h	1 h
E.p.s.	4 h	4 h	4 h
Total horaire des enseignements autorisé pour l'élève	23 h / 24 h	26 h	26 h
Études dirigées ou surveillées	2 h	2 h	2 h

Dotation destinée aux dispositifs de consolidation dont un exemple est donné ci-dessus. 5 à 10 h pour un groupe de 12 élèves
Atelier de pratique artistique : 3 h (dans certains établissements et dans chaque domaine artistique).

* Groupes n'excédant pas 16 élèves.

() En demi-classe.

[] En groupes n'excédant jamais 12 élèves.

Horaires des enseignements applicables aux élèves du cycle central de collège (classes de Cinquième et de Quatrième)

	Horaires actuels 5°/4°	5°/4° propositions S.n.e.s.	4° technologique propositions S.n.e.s.	4° A.e.s. propositions S.n.e.s.
Français	4 - 5 h 30	4 h 30	4 h 30	3 h 30 + (1)
Mathématiques	3 h 30-4 h 30	4 h	4 h	3 h + (1)
Langue vivante 1	3 h - 4 h	3 h	3 h	2 h + (1)
Langue vivante 2 (4°)	3 h - 4 h	3 h		3 h
Hist.-géo - Education civique	3 h - 4 h	3 h 30	3 h	3 h 30
S.v.t.	1 h 30 - 2 h	1 h 30*	1 h	1 h 30*
Physique-chimie	1 h 30 - 2 h	1 h 30*	1 h	1 h 30*
Technologie	1 h 30 - 2 h	2 h*	6 h	2 h*
Arts plastiques	2 h - 3 h	1 h	1 h	1 h
Education musicale		1 h	1 h	1 h
E.p.s.	3 h	3 h	3 h	3 h
Horaire destiné à des enseignements différenciés (1)		+ 2 h/3 h	2 h/3 h	2h/3 h
Total horaire des enseignements	23/25 h 30 / 26/28 h 30	30/31h	29 h 30/30 h 30	30h/31h

Dotation destinée aux élèves en difficulté : 3 heures

Option technologie : 0 + (2) en 4°. Option latin : 2 h en 5° ; 3 h en 4°. Option grec : 3 h en 4°. Option L.v.2 en 4° ou langue régionale : 3 h

(1) S'intègrent dans ces enseignements, les options et les enseignements dispensés au titre des ateliers de pratique artistique, des classes musicales, sportives, européennes, internationales. Une répartition équitable de ces options est une absolue nécessité pour lutter contre les inégalités dans l'offre de formation et la concurrence entre les établissements.

* Groupes n'excédant pas 16 élèves

() en demi-classe

Horaires des enseignements applicables aux élèves du cycle d'orientation de collège (classe de Troisième)

	Horaires actuels	Rentrée 99, 3° à option L.v.2	Rentrée 99, 3° à option techno	3° propositions prop. S.n.e.s.	3° Technologique prop. S.n.e.s.
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Mathématiques	4 h	4 h	4 h	4 h	4 h
Langue vivante 1	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	3 h	3 h	2 h (facultatives)	3 h	
Histoire-géo - Education civique	3 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h
S.v.t.	1 h 30	1 h 30	1 h 30	1 h 30 *	1 h *
Physique-chimie	2 h	2 h	1 h 30	2 h *	1 h 30 *
Technologie	2 h	2 h	5 h	2 h *	6 h *
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h
Education musicale	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h
E.p.s.	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h
Horaire destiné à des enseignements différenciés (1)				2 h/3 h	+ 2 h/3 h
Total horaires enseignements	28 h 30	28 h 30	30 h	30 h 30/31 h 30	30 h / 31 h

Dotation destinée aux élèves en difficulté : 3 heures

Option technologie : 0 + (3)

Option latin : 3 h

Option grec : 3 h

Atelier de pratique artistique : 3 h

(1) S'intègrent dans ces enseignements, les options et les enseignements dispensés au titre des ateliers de pratique artistique, des classes musicales, sportives, européennes, internationales. Une répartition équitable de ces options est une absolue nécessité pour lutter contre les inégalités dans l'offre de formation et la concurrence entre les établissements.

* Groupes n'excédant pas 16 élèves

La situation actuelle autorise aussi une option latin (2 h en 5° et 3 h en 4° et 3°), une option grec (3 h en cycle d'orientation).

NOS COLÈGUES PUBLIENT

LES SAVOIRS DU MAÎTRE

Enseigner de Guizot à Ferry
Dix ans après la création des L.u.f.m. (1989), il faut s'interroger sur le maintien dans le langage officiel d'un terme déjà ancien : le maître, présenté aujourd'hui comme « professeur », voire comme « professionnel de l'éducation ». Quels savoirs, par delà les savoirs disciplinaires enseignés, caractérisent la « professionnalité » des enseignants et par quels dispositifs de formation spécifique peut-on se les approprier ? Comment devient-on enseignant ? Les savoirs convoqués semblent bien identifiés : pédagogie, science(s) de l'éducation, didactique(s), philosophie, morale/éthique, psychologie, sociologie... mais régulièrement remis en cause néanmoins : pourquoi ? Parce que le problème des normes et de la justification professionnelles s'impose avec une acuité grandissante, cet ouvrage s'efforce de cerner la genèse des métiers de l'enseignement, de Guizot à Ferry. A travers ces deux figures majeures fondatrices de politiques de l'éducation résolues, devenues parfois des mythes, se sont en effet constitués des « moments » caractéristiques de notre modernité qu'il convient d'analyser particulièrement dans une période de crise du lien social. Par Hervé Terral, L'Harmattan, 130 F, 232 pages.

JEAN RENOIR, LA RÈGLE DU JEU

Le film de Jean Renoir fait une entrée remarquable au programme de lettres au baccalauréat 99. Cet ouvrage apporte aux élèves de Terminale et à leurs professeurs les éléments du contexte historique et cinématographique nécessaires à la compréhension du film. Il s'attache surtout à mettre à leur portée une observation exigeante et cohérente des démarches d'écriture propres au cinéma et à Jean Renoir, dont on comprend mieux qu'il puisse prendre place aux côtés de Camus ou Gogol. Le dialogue avec

Musset, le théâtre classique et celui de Giraudoux est abordé dans cette étude, qui met ensuite en évidence la riche thématique du désir, la portée sociale du film et la recherche par Jean Renoir d'une esthétique de la connaissance. Au-delà d'une épreuve du bac, sont proposés à tous ceux qu'intéresse l'analyse d'une œuvre des outils esthétiques et culturels ouverts à la réflexion personnelle. Par Jean-Albert Bron, Editions Ellipses, 128 pages, 36 F.

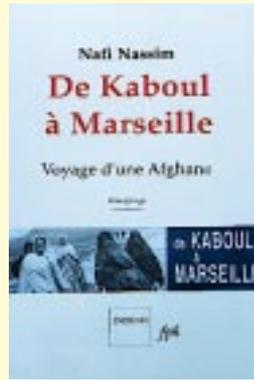
PRÉPARER LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE CPE

Centré sur le concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation, cet ouvrage s'adresse également aux candidats du concours interne. Il développe méthodologie et contenus : le métier; la dissertation ; l'étude de dossier (méthodologie, un sujet de 98, proposition de corrigé, bibliographie spécifique) ; les grands domaines du programme : psychologie, sociologie, histoire, philosophie, système éducatif ; l'entretien avec le jury ; l'étude de cas ; bibliographie générale ; circulaires, référentiels, arrêté du concours 95, programme et bibliographie 99. De quoi apporter aux candidats « les éléments de réflexion pour assumer le choix d'éduquer qui s'offre à eux ».

Par Isabelle de Mecquenem et Jacques Tordjeman. Armand Colin, 268 pages, 125 F.

DE KABOUL A MARSEILLE

Il s'agit du récit de l'expérience d'une Afghane qui a dû fuir Kaboul après l'intervention des troupes soviétiques, pour chercher refuge provisoirement en Iran pendant la révolution islamiste puis, définitivement, en France. Témoignage d'une existence confrontée aux erreurs et aux fautes de communistes afghans, à l'occupation militaire du pays natal, puis à l'intégrisme musulman, enfin à la difficile condition d'immigrée et de réfugiée politique en France, ce récit amène à réfléchir sur l'exil, sur la place réservée aux femmes, sur la combativité nécessaire à un être humain qui veut simplement trouver un lieu où vivre dignement.



Notre collègue Michel Tourneux s'est mis à l'écoute de cette voix pour transcrire ce récit de l'oral. Par Nafi Nassim, 221 pages, 110 F. Editions Indigo et Côté femmes, 4, rue de la Petite-Pierre, 75011 Paris.

FICTION

Le n° 28-29 de Recherches, revue de didactique et de pédagogie du français, tourne autour de l'histoire, l'histoire qui est racontée, c'est-à-dire le lieu où s'expérimente la puissance des mots et où se pose la question de ce qui est vrai, faux ou vraisemblable. L'élève entre en culture par les histoires, car la fiction est à la fois médiatrice de toutes les identifications et projections possibles, et vectrice de mises à distance. Au sommaire, notamment : documents interdits, de vraies images fausses (réflexion sur l'image en tant que discours, pour apprendre à questionner les rapports images/réalité) ; Leonardo Di Caprio, Le Clézio, Zola : quelques problèmes de fiction dans une classe de Troisième ; entre fiction et réalité, l'espace pédagogique de l'analogie ; à la recherche du coupable : métalangage des élèves dans la rédaction d'un récit d'énigme.

A commander avec un chèque de 76 F (port compris) à l'ordre de Recherches à Marie-Michèle Cauterman, 149, rue Léon-Delibes, 59130 Lambertsart.

HISTOIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MARSEILLE

Entrepreneurs d'empires
Dans le grand mouvement international qui pousse l'Europe à dilater sa zone d'influence jusqu'aux confins du monde, Marseille, cité portuaire, ne

peut être dissociée du fait colonial ; le port, les compagnies de navigation, les entreprises des hommes ne peuvent que participer, par leurs destinations mêmes, à l'expansion outre-mer.

Il s'agit, dans cet ouvrage, de brosser d'abord le portrait des hommes, les entrepreneurs, (origines, formation, milieu professionnel et social), ces entrepreneurs qui n'hésitent pas à se faire les auxiliaires du pouvoir, les inspirateurs des traités, des accords, et mettent leurs savoirs, leurs expériences au service des hommes d'Etat.

Il s'agit aussi de définir la nature des relations entre Marseille et les colonies, déterminer le rôle joué par elle dans la constitution et l'organisation économique de l'empire colonial. Sur qui ces entrepreneurs se sont-ils appuyés pour convaincre, oser, triompher ? Quelle a été la méthodologie de leur réussite, la raison de leurs échecs ?

Tome XIII, sous la direction de Marcel Courdurie et Guy Durand (dir.), 538 pages, 180 F. A commander (+ 40 F frais de port France) : Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence. Département du patrimoine culturel, B.p. 1856, 13221 Marseille Cedex 01.

DICTIONNAIRE DE LA SCIENCE-FICTION

Soixante-six entrées pour tout savoir sur la science-fiction : les grands auteurs, les mots-clés comme space-opera ou cyber-

punk, l'histoire du genre, la bande dessinée, le cinéma et les thèmes – d'androïde à voyage dans le temps, en passant par extraterrestre et réalité virtuelle. Des annexes très complètes proposent un guide de lecture de cent titres très accessibles pour tous les âges, le panorama de l'édition de science-fiction, un carnet d'adresses (clubs, sites Internet, etc.) et un index de plus de mille références. Une excellente initiation au genre.

Par Denis Guiot, 280 pages, 35 F. Le Livre de poche Jeunesse (avec Alain Laurie et Stéphane Nicot).

VIDÉO

TÉLÉ-LANGUES

Ces vidéocassettes d'actualité de 30 mn offrent des extraits de journaux télévisés, reportages, spots publicitaires sur des thèmes variés, en rapport avec les préoccupations des jeunes d'aujourd'hui, représentatifs du mode de vie des pays concernés.

Accompagnées d'un livret d'exploitation pédagogique, elles sont disponibles en allemand, anglais, espagnol, italien pour deux niveaux (lycée, collège).

• Abonnement aux trois cassettes (par an) : 480 F.

• Une cassette (au choix) : 190 F. Renseignements : Centre de ressources en langues, tél. : 03 80 73 85 09. Commande : C.r.d.p. de Bourgogne, 3, avenue Alain-Savary, B.p. 490, 21013 Dijon Cedex.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le multimédia, l'Internet et l'Europe : une nouvelle approche des savoirs ?

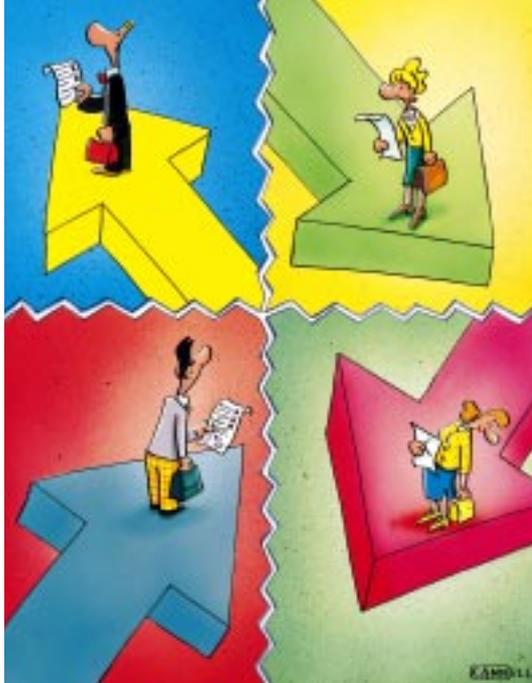
Le centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles organise au sein du Palais des Congrès de Versailles, 10, rue de la Chancellerie, les 22 et 23 janvier 1999, la sixième édition des Journées Enseignement et Multimédia.

Destiné aux enseignants, aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux élus, aux représentants des collectivités territoriales, aux professionnels de l'informatique pédagogique, aux parents d'élèves, aux élèves, ce rendez-vous sera l'occasion pour les équipes pédagogiques et les exposants de présenter les technologies utilisées par les élèves dans les établissements de l'académie de Versailles, qu'il s'agisse d'équipements multimédias, de cédéroms ou d'Internet...

L'U.s. n° 481 du 11 décembre 1998 comporte le dossier mutations 1999 et la fiche syndicale du mouvement interacadémique à renvoyer au S.n.e.s., 1, rue de Courty, 75341 Paris cedex 07.

A l'approche de la période de la saisie de votre demande (du 3 au 28 février), les pages suivantes contiennent des précisions et des aides complémentaires.

Le S.n.e.s. continue à tout faire pour vous informer et vous défendre en faisant encore élargir les garanties obtenues dans le cadre du mouvement déconcentré. En



nous serons porteurs lors de la semaine d'action du S.n.e.s. et lors des manifestations organisées le 30 janvier.

même temps, il vous invite, dans la suite des actions conduites en 1998 pour s'opposer à la déconcentration, à intervenir pour exprimer notre exigence du retour à un mouvement national unique et amélioré.

C'est le sens de la lettre que le S.n.e.s. et le S.n.e.p. vous proposent d'adresser au ministre en la diffusant largement autour de vous.

C'est une des exigences dont

Renseignements pratiques

CAS GÉNÉRAL

Saisie de votre demande entre le 3 et le 28 février :

- par Minitel au 36 14 ou 36 13 avec un code d'accès différent dans chaque académie. La liste est donnée en annexe VI du B.o. (page 73).
- par Internet : www.education.gouv.fr/siam
- exceptionnellement sur papier au moyen d'un imprimé disponible dans votre établissement ou au rectorat ou au ministère (si votre NUMEN est inopérant par exemple).

Vous devez pouvoir accéder à un Minitel ou à Internet dans votre établissement. Exigez de saisir vous même votre demande. Notez le mot de passe que vous choisissez car vous pouvez modifier votre demande jusqu'au 28 février en utilisant ce mot de passe. Pour saisir votre demande vous avez besoin de votre Numen, du code de l'établissement actuel et de tous les éléments de votre situation administrative (ancienneté, échelon...).

Vous saisissez chaque vœu d'académie (sans codage)

Formulaire de confirmation

Vous recevrez un formulaire de confir-

mation de la demande dans votre établissement ou service :

- Vérifiez les vœux et leur ordre, votre situation administrative, le cadre réservé au chef d'établissement pour l'exercice en Z.e.p. et/ou zone sensible.
- Rectifiez en rouge toute erreur avant de signer.
- Ajoutez toutes les pièces justificatives sachant qu'aucune pièce n'est réclamée par l'administration et que toute situation doit être justifiée. Numérotez toutes les pièces et inscrivez le nombre de pièces jointes au dossier.
- Le dossier complet doit être remis au chef d'établissement ou de service qui le transmettra au rectorat avant le 10 mars. Pour les collègues non gérés par une académie le dossier est à renvoyer à la D.g.p.n.a. (ministère), dont l'adresse figure sur l'accusé de réception.
- N'oubliez pas de garder une photocopie de l'exemplaire de confirmation et du bordereau des pièces justificatives.

Annulation

Vous pouvez annuler votre demande de mutation jusqu'à 10 jours avant la réunion de l'instance paritaire nationale concernée, par simple courrier adressé au ministère (les F.p.m. d'aff-

fection devraient débiter aux alentours du 6 avril).

Cas médicaux ou sociaux

Les dossiers médicaux ou sociaux doivent être envoyés avant le 10 février au médecin conseil ou à l'assistante sociale du rectorat de votre académie d'affectation (pour plus d'information voir l'U.s. n° 481 page 20).

CAS PARTICULIER

Mouvements postes spécifiques (liste en annexe II du B.o.) :

Les procédures de saisie et de confirmation de votre demande sont pratiquement identiques. Si vous faites votre dossier sur imprimé, n'oubliez pas de préciser « poste spécifique » suivi du type de poste.

Attention : le dossier doit être transmis au chef d'établissement sans attendre le formulaire de confirmation des vœux dans certains cas :

- Sections internationales, sections théâtre-expression dramatique ou cinéma-audiovisuel : 10 février, date limite de réception par le ou les rectorats d'accueil du dossier envoyé par le chef d'établissement.
- Chefs de travaux de lycée technique : 15 février, date limite d'envoi par le chef d'établissement à votre rectorat.

- Postes spécifiques en arts plastiques, arts appliqués ou éducation musicale : 15 février, date limite d'envoi par le chef d'établissement à votre rectorat. Pour coder les vœux reportez-vous au R.n.e. disponible dans les rectorats ou sur Minitel ou Internet.

Attention : une fiche de candidature (modèle annexe II du B.o.) revêtue des avis requis est à joindre à la confirmation de demande.

PEGC

Pour les P.e.g.c. : saisie des vœux du 3 au 15 février. Confirmation de demande avant le 24 février. La fiche syndicale sera publiée dans la prochaine U.s.

INTOX ?

Les témoignages qui remontent de nos sections académiques montrent l'extrême difficulté des rectorats à donner des informations précises sur les capacités d'accueil des académies.

C'est pourtant un engagement du ministère, largement diffusé dans « mutations 99 » – pour pallier en partie la prise de risque des candidats au mouvement inter – que de les aider à évaluer leurs chances d'entrée dans une académie **avant** la formulation de leurs vœux.

Si cela devait se confirmer cela n'aurait-il été qu'une opération d'intox destinée à faire « passer la pilule » de la déconcentration ?

Fiche d'aide au calcul du barème

Cette année, chacun des vœux est autonome, il faut donc calculer le barème pour chacun d'eux.
Attention, s'il y a extension, elle se fait en prenant en compte le plus petit barème de votre demande.

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

1 - Partie applicable à tous les vœux

Echelon :	1 - 2 - 3	4	5	6	7	8 - HC1*	9 - HC2*	10 - HC3*	11 - HC4*	
	21	28	35	42	49	56	63	70	77	
* échelon de la hors-classe						HC5*-CE1**	HC6*-CE2**	HC7* - CE3 - CE4**		
** échelon de la classe exceptionnelle						84	91	98		

Ancienneté dans le poste :	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Etc.
	10	20	30	40	75	85	95	105	115	150	

T.a. - T.r. :	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Etc.
	20	40	60	80	120	140	160	180	200	220	

Z.e.p. (exercice effectif et continu)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
	0	0	50	65	85

Etablissements sensibles (1) (exercice effectif)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et +
	0	0	200	300	450	600

Stagiaires (ex. M.a.) (2) en fonct. du reclassement	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e et suiv.	C.o.-psy stagiaires en (2) fonct. de l'état de service	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
	0	0	20	30	50		0	20	30	40	50

Autorité parentale unique : 30 + enfants (voir ci-dessous)

2 - Partie applicable à certains vœux (voir U.s. n° 481 pour les vœux bonifiés)

Réintégrations, stagiaires ex-titulaires fonction publique (non-enseignants, éducation, orientation). Bonification prioritaire : 1000

Sur vœu départ. préférentiel (ex conv. géogr.) sans bonifications familiales	1 ^{er} dem.	2 ^e dem.	3 ^e dem.	4 ^e dem.	5 ^e dem.	6 ^e dem.	7 ^e dem.	8 ^e dem.	9 ^e dem.	10 ^e dem.	Etc.
	0	10	20	30	40	70	80	90	100	110	

Originaires D.o.m. : 1 000.

Sportifs haut niveau sur acad. aff. provisoire	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	50	100	150	200

Priorité médicale : 1 000

3 - Bonifications familiales applicables à certains vœux

Rapprochement de conjoint	Académie du conjoint et académies limitrophes 90				
Séparation de conjoint	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
	25	50	75	100	200

Enfants à charge (sur ces mêmes vœux)	1	2	3	4	5	6	7
	15	30	55	80	105	130	155

Mutation simultanée (si conjoint)	Première académie demandée et académies limitrophes 90				
--------------------------------------	---	--	--	--	--

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

A. Partie commune à toutes les académies

1 - 2 - Voir ci-dessus « inter » première et deuxième partie (inchangé)

3 - Bonifications familiales applicables à certains vœux.

Rapprochem. de conjoint et mutation simultanée	Département ou plus large 90			Communes, groupes de communes et Z.r. 30	
Séparation de conjoint	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
	25	50	75	100	200

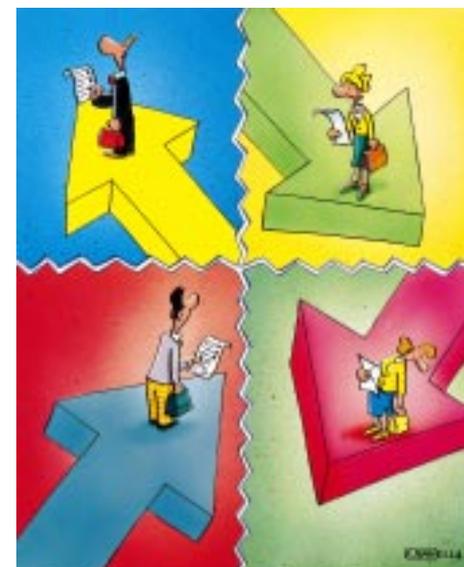
Enfants à charge (sur ces mêmes vœux)	1	2	3	4	5	6	7
	15	30	55	80	105	130	155

4. Autres bonifications applicables à certains vœux (voir U.s. n° 481 pour les vœux bonifiés).

Carte scolaire : 1 500 - Affectation T.a. sur Z.r. : 1 000 - Stabilisation des T.a. et T.r. : 50 - Agrégés : 90 - Affectation en Z.e.p. ou sensible : 50

B. Partie propre à l'académie (pour certains postes à exigences particulières). Bonification pour y entrer : 0 à 50 (fixée par le recteur).

(1) En phase intra-académique, seulement sur vœu commune ou plus large et tout type d'établissement. (2) En phase intra-académique, seulement sur vœu département ou plus large et tout type d'établissement.



Le S.n.e.s. et ses élus à votre service

Désignés par votre vote tous les trois ans, les élus du S.n.e.s. avec 57,64 % des voix ont obtenu 34 sièges de titulaire sur 46 au plan national et 785 sièges sur 1 156 – grâce à 58,93 % des voix – au plan académique. Chaque élu a un ou deux suppléants selon les règles de composition des commissions : ce sont près de 1 700 militants du S.n.e.s. qui, dans le cadre d'un mouvement national déconcentré, assureront la défense efficace et équitable de tous les collègues au plan académique comme au plan national en intervenant à chaque étape des opérations du mouvement.

VOTRE DEMANDE

Les vœux pour le mouvement interacadémique doivent être formulés du 3 au 28 février : l'U.s. spéciale mutations (n° 481 – 11 décembre 1998) vous présente les nouvelles règles et vous trouvez dans celle-ci les modalités pratiques à suivre. Pour répondre à vos interrogations et vous conseiller, les élus du S.n.e.s. animent des réunions, assurent des permanences dans toutes les académies et au siège national : l'U.s. n° 484 a publié une première liste, d'autres suivront.

Vous les trouverez également sur Minitel et Internet (cf. ci-contre) avec les autres services du S.n.e.s. : aide à la formulation des vœux, au calcul du barème, une image des deux mouvements nationaux précédents.

VOTRE BARÈME

Il sera calculé par votre rectorat d'exercice actuel et vérifié, en formation paritaire, par les élus académiques du S.n.e.s.. En effet, si le calcul et l'enregistrement de vos vœux sont de la responsabilité de l'administration qui édite un document répertoriant l'ensemble des demandeurs de mutation avec pour chacun l'indication des vœux et barèmes, la vérification discipline par discipline est du ressort des formations paritaires. Nous procédons à un examen sys-

VŒU PRÉFÉRENTIEL

• Si vous avez formulé un vœu département préférentiel les années précédentes (y compris pour la première fois en 1998), la bonification porte au mouvement interacadémique sur l'académie du département concerné (quel que soit son rang de vœu).

Au mouvement intra-académique, la bonification s'appliquera sur le département choisi antérieurement.

Attention : Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe et Paris sont à la fois une académie et un département.

• Vous pouvez, également, commencer un vœu académique préférentiel cette année au mouvement inter. Ce vœu préférentiel est l'académie que vous mettez en vœu n° 1. La répétition de cette académie (à n'importe quel rang) les années suivantes apportera une bonification de 20 points par an sur ce seul vœu à partir de la deuxième année.

Rien n'est dit dans la note de service sur la possibilité de commencer, cette année, un vœu département préférentiel à la phase intra. C'est une des questions que le S.n.e.s. a posées, par écrit, au ministère.

tématique du document afin de détecter et de faire corriger les erreurs par comparaison entre les demandeurs et par comparaison entre le document ministériel et les renseignements fournis par la **fiche syndicale, outil indispensable** pour le suivi et la défense de votre dossier.

Pour le mouvement interacadémique, les élus, responsables des disciplines au plan national, feront une première vérification de votre situation et de vos vœux avant de la transmettre à leurs collègues dans les académies. D'où la nécessité de remplir cette fiche de la manière la plus claire et la plus précise et de nous la faire parvenir le plus tôt possible en y joignant le double de vos pièces justificatives.

VOTRE AFFECTATION

Si la formulation des vœux en deux temps simplifiera l'examen du mouvement interacadémique, le travail des élus demeure déterminant pour vérifier l'utilisation de toutes les possibilités d'accueil déclarées par les recteurs, ainsi que de celles libérées par départ d'une académie. Et, comme toujours, les élus examineront la situation individuelle de chaque demandeur et contrôleront que chacun, à son

barème, a satisfaction dans le meilleur rang de vœu possible. Lors du mouvement intra-académique, l'expérience que nous avons du mouvement national sera mobilisée pour :

– satisfaire un rang de vœu plus élevé que celui prévu par l'ordinateur ;

– améliorer encore l'affectation des collègues arrivant sur vœu « département » ou « académie » en prenant en compte à la fois les vœux antérieurs et les informations données par la fiche syndicale (moyen de locomotion, préférence zone rurale ou urbaine...);

– proposer des mutations pour des collègues si l'informatique ne les prend pas en compte parce que déjà dans le département ou la commune (voir les « intra »).

Avec près de 1 700 élus, le S.n.e.s. est plus que jamais votre meilleur représentant lors des opérations de mutation, si lourdes d'enjeux personnels et professionnels. Au ministère, comme dans les académies, leur travail garantit l'équité et l'égalité de traitement des situations des collègues car ils sont forts de la représentativité que vous leur avez donnée lors des élections professionnelles.



UN SERVICE ORIGINAL DU SNES ET DE SES ÉLUS

Tous les éléments pour bien remplir votre demande de mutation

- Une rubrique : « Aide à la formulation des vœux » : guide pour vous repérer dans les règles de mutation, choisir vos vœux en fonction de votre situation personnelle et de vos souhaits. Selon les éléments que vous aurez fournis, le barème de chacun de vos vœux pourra être calculé. Vous pourrez faire des simulations en ayant le maximum d'informations. Ce service, complémentaire du dossier de l'U.s., sera une aide précieuse.
- Un mode de communication rapide : saisissez votre fiche syndicale sur Internet et transmettez-la au S.n.e.s. par e-mail.
- Des renseignements utiles : lexique des mots-clés pour formuler une demande de mutation ; à qui vous adresser au S.n.e.s. pour le suivi de votre dossier selon votre discipline ; calendrier des réunions organisées sur les mutations.
- Adresses des sections académiques du S.n.e.s.

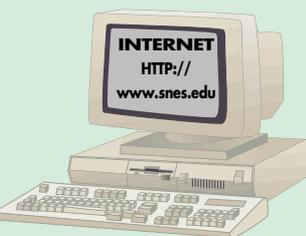
TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE MOUVEMENT 98

Barème, par discipline, du dernier entrant dans chaque département et barème par établissement, commune...

UNE IMAGE DES MOUVEMENTS 97 ET 98

Le nombre des postes offerts aux mouvements et le total des mutations réalisées par académie et, plus finement, par département, dont le nombre de collègues venant d'une autre académie.

Etre bien informé, c'est la première condition pour faire sa demande.



Le S.n.e.s. continuera à développer ce droit à l'information par les moyens les plus modernes.

Si vous nous en donnez l'autorisation en vous syndiquant, ces services pourront vous donner votre barème calculé par l'administration après la première F.p.m. et le résultat de votre demande après la seconde F.p.m.

(*) 0,12 F.T.c. à la connexion puis 1,01 F.T.c. par mn.

Monsieur le Ministre,

Je demande :

■ le rétablissement d'un mouvement national amélioré qui seul permet de répondre :
 – à l'intérêt des personnels : droit à la mobilité maîtrisée, prise en compte de la diversité des aspirations individuelles ;

– à l'intérêt du service public d'éducation par une répartition équilibrée d'enseignants qualifiés sur tout le territoire ;

■ que soient, dans l'immédiat, renforcées les garanties d'équité, de transparence, d'égalité de traitement de tous les demandeurs, et de contrôle paritaire, dans le cadre du mouvement déconcentré

En effet, vous avez décidé, contre l'avis de la majorité de la profession, de déconcentrer le mouvement national des personnels de second degré en postulant qu'une gestion déconcentrée :

– permettrait un meilleure prise en compte des besoins du service public ;

– serait moins complexe, moins mécanique, plus attentive aux personnels et plus humaine ;

Vous êtes même allé jusqu'à répondre aux revendications des lycéens par la seule affirmation : la déconcentration réglerait tout.

Or, pour permettre un meilleur encadrement et la réussite de tous les jeunes, il manque des enseignants qualifiés dans de nombreuses disciplines. Déconcentrer cette pénurie ne résoudra rien. Ce qu'il faut, c'est augmenter les recrutements externes et les créations d'emplois budgétaires correspondant aux besoins.

Mon opposition à cette décision se fonde, de plus, sur les raisons suivantes :

■ Tout collègue pouvait antérieurement espérer obtenir une mutation sur une zone géographique précise. Désormais, contraint de demander toute une académie, il doit muter « à l'aveugle » en prenant le risque d'une affectation très éloignée de ses vœux géographiques ou d'une affectation non désirée sur un poste de remplacement ; faudrait-il, pour éviter cela, renoncer à toute demande de mutation ?

■ Nombre de T.a. n'acceptent pas l'obligation qui leur est faite de muter sur des zones de remplacement qui risquent d'être élargies et sans aucune garantie de contrôle paritaire pour leur affectation au sein de ces zones, d'autant que les projets de décret sur les fonctions de remplacement et les I.s.s.r. constituent en l'état actuel une dégradation inacceptable de leurs conditions d'emploi et d'indemnisation.

■ Les stagiaires en première affectation ne voient pas d'amélioration à leur situation et leur inquiétude demeure sur leurs possibilités de rejoindre rapidement l'académie de leur choix.

Mutation simultanée

• **Vous pouvez faire ce type de demande** si vous voulez muter avec un agent appartenant aux personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation du second degré titulaire ou stagiaire (A.e., agrégé, certifié, C.p.e., C.e., C.o.-Psy, P.e.g.c., P.l.p.).

La mutation sera réalisée à l'inter si les deux collègues ont leur « ticket d'entrée » dans la même académie.

• **Quels vœux formuler ?**

Pour la phase interacadémique, vous

devez formuler des vœux « académie » IDENTIQUES ET DANS LE MEME ORDRE.

Attention : les titulaires ne peuvent pas demander leur académie d'affectation définitive.

Attention : les P.e.g.c. ne peuvent formuler que 5 vœux.

• **Quelles bonifications familiales ?**

Si le collègue avec lequel vous demandez à muter est votre conjoint (ou considéré comme tel), vous pou-

vez bénéficier des bonifications de rapprochement, d'enfant et de séparation sur la première académie demandée et les académies limitrophes.

Attention : « résidence future », formulation du B.o. pour l'académie de référence des bonifications, cela ne signifie pas que l'on doive louer ou y acheter une maison ! Donc, vous n'avez pas à fournir de pièce justificative de cette « résidence future ».

MOUVEMENTS POSTES SPECIFIQUES

Dans l'U.s. n° 484 du 16 janvier 99, figurait la fiche syndicale pour les classes préparatoires aux grandes écoles (C.p.g.e.).

Vous trouverez, dans cette U.s. la fiche syndicale relative aux mouvements particuliers gérés au niveau national :

– B.t.s. (sections de techniciens supérieurs) en arts appliqués, S.t.i., S.t.t. ;

– A3 (L) en arts plastiques et éducation musicale ;

– F11 en éducation musicale ;

– B.t. (brevet de technicien) en arts appliqués et éducation musicale ;

– C.h.a.m. (classes à horaires aménagés) en éducation musicale ;

– Classes de mise à niveau en arts appliqués ;

– D.m.a. (diplôme des métiers d'arts) en arts appliqués ;

– D.s.a.a. (diplômes supérieurs en arts appliqués).

N'hésitez pas à joindre à votre fiche syndicale une photocopie de votre fiche de candidature et toutes informations pour les élus du personnel.

Attention : en arts plastiques, arts appliqués et éducation musicale, ne pas attendre le formulaire de confirmation des vœux pour rendre votre dossier au chef d'établissement car il doit le transmettre au rectorat pour le 15 FEVRIER.

Important : l'l.p.r. doit formuler un avis concernant votre candidature ; aussi, contactez-le au plus vite.

BARÈME

Bonifications de sortie de Z.e.p.
 Dans le tableau, page 22 de l'U.s. spéciale mutations n° 481 concernant les bonifications de sortie de Z.e.p., il fallait lire :

– 50 points pour 3 ans

– 65 points pour 4 ans (et non 60)

– 85 points pour 5 ans et plus.

Ancienneté de service. Précisions :

– classe normale : 7 points par échelon ;

– hors-classe : 49 points forfaitaires + 7 points par échelon hors-classe ;

– classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon dans la classe exceptionnelle, dans la limite de 98 points.



FICHE A RENVOYER

1, rue de Courty
75341 PARIS CEDEX 07

AFFECTATIONS

- En Classe de mise à niveau B.t.s.
 D.m.a. B.t.
 D.s.a.a. C.h.a.m.
 F11 A3 (L)

Sexe		Date de naissance	NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire (en capitales)
1	2		

Discipline : Grade :

Nom de naissance : Prénoms :

Adresse personnelle :

Tél. : Code postal : Ville :

● ETABLISSEMENT D'AFFECTATION MINISTÉRIELLE

Code :

Nom de l'établissement :

Commune :

Académie :

● SITUATION ADMINISTRATIVE

Affectation ministérielle en classe de B.t.s., A3, B.t...

Service partiel en B.t.s, A3, B.t... OUI NON

Si oui, nombre d'heures effectives devant les élèves :

Eléments de carrière

● Ancienneté dans le poste actuel : années

● Echelon : Classe normale
Hors-classe (1)

(1) Cochez la case correspondant à votre situation

Vos vœux

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Précisez, s'il y a lieu, spécialité ou section :
.....

Contactez l'I.p.r. pour qu'il formule un avis.

IMPORTANT

J'accepte de fournir au S.n.e.s. les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au S.n.e.s. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au S.n.e.s., 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou aux sections académiques.

Date :

Signature :

U. et A. (Unité et Action)

Oui au rapport d'activité et au rapport financier

Le rapport d'activité national couvre une période pendant laquelle le syndicalisme enseignant a été confronté à une situation exceptionnelle.

L'INSULTE AUX PERSONNELS

Si, aujourd'hui, à l'épreuve des faits, Claude Allègre suscite une réaction de rejet profond chez l'immense majorité des personnels, on ne saurait oublier que son agression ciblée sur ceux du second degré lors de sa prise de fonction était loin de provoquer la même réaction dans tous les secteurs.

Il a fallu, y compris au sein de la F.s.u., à la rentrée 1997, convaincre de la gravité de l'agression contre le service public et ses personnels. Il a fallu dénoncer les contrevérités largement répercutées par les médias, sortir de l'isolement, non seulement vis-à-vis de l'opinion séduite par le discours anti-profs, mais aussi des autres personnels auxquels le ministre tendait le piège des oppositions catégorielles.

Sans parler du trouble que provoquait, y compris dans le second degré, l'agression cyniquement conduite contre les personnels et leur syndicat le plus représentatif par un ministre dont la proximité avec le Premier ministre d'un gouvernement de la « gauche plurielle » était notoire.

A la colère se mêlait l'incrédulité. De là à penser que, peut-être, l'accusation

de corporatisme, de conservatisme n'était pas totalement infondée...

Nous savons bien que le corporatisme c'est toujours la revendication des « autres ».

Peu à peu, nous avons pu montrer que la virulence et l'acharnement de l'agression avaient deux raisons lourdes. D'abord la conviction gouvernementale qu'il était impossible de poursuivre le financement d'une scolarisation accrue et surtout de s'engager dans celui d'une véritable démocratisation. Il lui fallait dès lors imposer une conception médiocre des formations, à laquelle Philippe Meirieu fut chargé de fournir l'habillage pédagogique dont l'absence avait provoqué l'échec de Fauroux.

Mais le gouvernement était conscient qu'une telle orientation provoquerait une immense réaction de rejet des personnels des collèges et lycées attachés à la démocratisation, et donc à la qualité, et qui n'accepteraient ni la médiocrité ni le renoncement à la démocratisation.

Il lui fallait dès lors les discrediter aux yeux de l'opinion et des autres secteurs, disqualifier leurs revendications et leurs luttes. Cela d'autant plus que leur relative indépendance liée certes à leur statut mais aussi à leur qualification lui posait problème.

IMPOSER LA NÉGOCIATION

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle phase. Non seulement les personnels du second degré n'ont pas plié mais ils sont rejoints dans leur conviction par ceux de tous les autres secteurs. Le gouvernement a dû enfin admettre qu'il devait négocier. Nous n'en sommes qu'à l'amorce d'une véritable négociation et le moins que l'on puisse dire est que la confiance qu'accordent les personnels à la probité intellectuelle de Claude Allègre est faible.

Mais il se heurte désormais à une F.s.u. plus résolue, des alliances se sont nouées dans les luttes menées, des perspectives nouvelles s'ouvrent après le succès de nos collègues de Seine-Saint-Denis, le contenu des revendications lycéennes, les attentes renouvelées des parents.

Rien, une fois de plus, ne sera simple.

Il nous faudra à nouveau réfléchir en permanence, débattre, faire des choix. Mais n'est-ce pas la raison d'être du syndicalisme ? Alors nous disons résolument oui au rapport d'activité. Nous assumons les inévitables erreurs commises dans une période aussi complexe et nous avons la conviction que c'est dans la voie obstinée de l'action unitaire qu'il nous faut poursuivre.

Les élus titulaires U. et A. au bureau national
Monique Vuaillet,
François Labroille,
Denis Paget,
Jean-Marie Maillard,
Pierre Toussenet,
Louis Weber,
Gérard Aschieri,
Yves Baunay,
Martine Bernard,
Bernard Boisseau,
Gisèle Bonnet,
Odile Cordelier,
Françoise Dumont,
Jean-Claude Durdux,
Roger Ferrari,
Danielle Hémerly,
Luc Muller,
Frédérique Rolet,
Nicole Sergent.

E.E. (ÉCOLE ÉMANCIPÉE)

Face aux agressions d'Allègre, une autre riposte syndicale était possible

Durant les deux dernières années, le fait marquant dans l'Éducation nationale a été l'arrivée au ministère de Claude Allègre. A peine installé dans ses fonctions, celui-ci s'est en effet lancé, avec le soutien affirmé de Jospin, dans une politique d'attaques contre le service public d'éducation. Or, force est de constater que l'activité de la direction nationale du syndicat n'a non seulement pas permis de faire reculer sur l'essentiel le ministre, mais à plusieurs reprises lui a permis de reprendre l'initiative.

RENTREE 97

Dès septembre 1997, Claude Allègre entamait une campagne de provocations envers les personnels du second degré, accusés entre autres d'absentéisme chronique. Les premières déclarations sur le « dégraisage du mammoth » marquaient également sa volonté d'en découdre. Malgré l'exaspération de nombreux personnels, la direction nationale du S.n.e.s. n'a pas appelé à une riposte immédiate, sous forme de grève, qui aurait pu permettre de commencer à établir un rapport de forces face au ministre.

DÉCONCENTRATION

Très tôt, Claude Allègre annonce son intention de déconcentrer le mouvement national. Il s'agit d'amorcer une restructuration d'ensemble du système éducatif, en remettant en cause les garanties statutaires des personnels, et en renforçant le poids des hiérarchies intermédiaires (chefs d'établissement, recteurs...) sur les nominations et à terme sur l'ensemble de la gestion des personnels. Le secrétariat national a condamné la déconcentration, mais, une fois passée la grève du 3 février 1998, n'a plus proposé aucune riposte d'envergure, entérinant, de fait, la défaite. Il a au contraire très tôt commencé à négocier avec le ministère la mise en place du mouvement à gestion déconcentrée.

SEINE-SAINT-DENIS

De mars à mai 1998, les personnels de Seine-Saint-Denis ont mené une lutte résolue pour le droit à l'éducation pour tous, pour des créations massives de postes indispensables dans un département particulièrement touché par la crise économique et sociale. Le mouvement du 93, reposant pendant deux mois sur l'auto-organisation des personnels choisissant dans les assemblées générales d'établissement de reconduire la grève, animé par l'A.g. départementale des établissements en lutte, aurait dû être relayé par l'ensemble du syndicat, pour créer un rapport de forces permettant de

faire reculer Allègre non seulement en Seine-Saint-Denis mais aussi au plan national. Or, les numéros de *l'U.s.* de mars 1998 ne traitaient pratiquement pas du mouvement du 93. Il faudra attendre le 8 avril pour que *l'U.s.* se décide à titrer sur la Seine-Saint-Denis. Et, durant les deux mois du mouvement, jamais la direction nationale du syndicat ne donnera la parole dans *l'U.s.* à l'A.g. des établissements et ne tentera d'étendre dans tout le pays la mobilisation et la grève.

RENTREE 98

L'ampleur de la lutte du 93 a contraint Allègre à accorder 3 000 postes en trois ans. Mais sa détermination restait entière pour faire passer la déconcentration et une réforme des lycées lourde de dangers. Fin juin, le conseil national du S.n.e.s. décidait d'appeler à la grève pour le 10 septembre. Cette grève – un jour de rentrée, une première pour le S.n.e.s. – commençait à être préparée sur le terrain par la partie la plus mobilisée des personnels. Mais il a suffi qu'Allègre reçoive la direction nationale du S.n.e.s., feigne d'en faire à nouveau l'interlocuteur privilégié du ministère pour qu'en échange de vagues promesses – pour la plupart non respectées – le secrétariat national annule à la dernière minute la grève du 10.

Ce choix a désorienté une grande partie des personnels, et a largement contribué à l'échec des grèves des 18 et 24 septembre. Les M.i.-S.e. particulièrement mobilisés en novembre en réponse à l'agression sur leur statut n'ont plus guère été soutenus quand décembre fut venu...

En effet, en décembre dernier – après être resté quasiment passif pendant le mouvement lycéen – le secrétariat national a négocié en catimini la réforme des lycées d'Allègre, le remettant en selle sans que celui-ci cède sur quoi que ce soit d'essentiel : déconcentration, gel de l'emploi public, baisse du nombre de postes aux concours, diminution des horaires-élèves, en particulier en L.v., et même menaces persistantes sur les services...

ET LA PRÉCARITÉ ?

La lutte auto-organisée des non-titulaires a permis d'obtenir à la rentrée 97 le droit au réemploi pour la grande majorité des M.a. Mais la lutte contre le développement de la précarité n'a en rien été une priorité pour la direction du S.n.e.s., qui se refuse d'ailleurs à avancer la revendication portée par la mobilisation des non-titulaires : la titularisation sans préalable de concours ni de nationalité. Elle continue de revendiquer l'intégration en 2^e année d'l.u.f.m. pour les seuls M.a. ayant sept ans d'ancienneté. Cette attitude n'a en rien permis de s'opposer au licenciement de centaines de M.a. ni au re-

crutement de vacataires, de contractuels et de nouveaux M.a. L'explosion de la précarité se traduit en plus aujourd'hui par le recrutement massif d'emplois-jeunes, qui se substituent aux M.i.-S.e. et à d'autres postes statutaires.

L'arrivée de Claude Allègre au ministère s'est traduite par une accentuation des attaques contre le service public d'éducation, au profit d'une vision libérale de l'école. C'est un mouvement d'ensemble prolongé, s'appuyant sur la construction d'un rapport de forces, à l'exemple du mouvement du 93, qui peut permettre de faire reculer Allègre. La direction nationale du S.n.e.s. a à plusieurs reprises fait un autre choix : celui de la recherche de la reconnaissance par le ministère de sa représentativité, de son caractère d'interlocuteur privilégié, quitte à négocier sans rapport de forces, à avaliser des reculs, et à permettre à Allègre, comme pour la réforme des lycées, de reprendre l'initiative. Un tel syndicalisme non seulement ne permet pas de mobiliser ni de gagner sur nos revendications, mais décourage les syndiqués. Les campagnes d'opinion sous forme de films, de sondages... ne suppléent pas à l'absence de mobilisation, mais justifient de voter non au rapport financier.

Votez non au rapport d'activité

P.R.S.I. (Pour le retour à un syndicalisme indépendant)

De consultations en consultations, la situation se dégrade

J'écris ce texte alors que mon établissement vient de recevoir la dotation horaire pour la prochaine rentrée : 65 heures de moins alors que 15 élèves de plus sont prévus. Mon établissement est le collège André-Chénier, au Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie, établissement sensible. On nous parle de combattre la délinquance, la violence et l'on retire à l'école les moyens dont elle a besoin. Qui, alors, est responsable de la montée de la violence ?

Mais n'est-ce pas la situation, que tous nous connaissons, dans chacun de nos établissements ? Que vaut alors l'affirmation selon laquelle « des résultats malgré tout » ont été obtenus (éditorial *U.s.* du 16 janvier) ?

Quels résultats ont été obtenus par les multiples consultations auxquelles les représentants du S.n.e.s. ont participé ?

- Participation à la consultation Meirieu (seuls 52 % des enseignants – chiffre officiel – y ont participé).
- Participation au colloque de Lyon.
- Participation au colloque de Rouen sur les Z.e.p.
- Réunions sur la réforme des lycées les 1, 7, 14, 17 et 25 septembre, puis les 2, 3, 14, 16, 17 décembre.
- Participation à la commission Bancel (et ce, malgré l'avis négatif des élus U.a. à la C.a. nationale).

Examinons le projet de « charte pour la réforme des lycées ».

LA RÉFORME MEIRIEU-ALLÈGRE

Le nombre d'heures de cours est réduit à 26 heures par semaine pour les élèves, en application du principe 32 du projet Meirieu. Cela aboutit en Seconde à une diminution pour les enseignements de tronc commun de : – 0,75 heure de cours de français ;

– 0,75 heure de cours de mathématiques ;

– 1,15 heure de cours de langue vivante 1 ;

– 0,75 heure de cours d'histoire-géographie.

Pour les langues vivantes, les horaires d'enseignement passent de 3 heures à 2 heures (dont une dédoublée) en Première et en Terminale E.s., en Terminale L.

D'ores et déjà, en application de ce projet, il y a 490 postes de moins offerts au C.a.p.e.s. d'anglais (soit 970 postes en moins de 4 ans). 2 866 postes sont supprimés aux concours C.a.p.e.s., agrégations pour la session de 1999.

Les heures de cours sont remplacées par des activités diverses : aides améliorées, travaux personnels encadrés, en application des principes 16 et 17 du projet Meirieu. Ces activités ne sont pas des cours et ne sauraient les remplacer.

La réforme, si elle était appliquée, conduirait donc à introduire dans les services des enseignants des activités en dehors de leur discipline et qui ne sont pas de l'enseignement au sens strict. Elle ouvrirait la voie à une redéfinition de nos services. C'est dans ce cadre que la commission Bancel prépare la redéfinition de nos services qui comprendraient 15 heures de cours + des heures de tâches diverses qui seraient définies au plan local par le projet d'établissement. Cela c'est une grave atteinte à notre statut national. Après la déconcentration du mouvement de mutation, c'est une nouvelle attaque contre notre appartenance à la fonction publique d'État, et une nouvelle étape vers le passage des enseignants vers la fonction publique territoriale.

La charte propose que l'épreuve de rattrapage soit remplacée par « une interrogation par deux

membres du jury sur le dossier élaboré en T.p.e. ».

Faire cela c'est introduire dans les épreuves du baccalauréat une certaine forme de contrôle continu. Les projets du « plan individualisé pour chaque élève » « d'autonomie accrue des professeurs » vont dans le sens d'une mise en cause du caractère national des programmes ainsi que du caractère national du baccalauréat.

Le projet de « charte pour le lycée » constitue une menace majeure contre l'enseignement, contre nos statuts. Il s'articule parfaitement avec les projets de modification des statuts des M.i.-S.e., de faire effectuer les remplacements des enseignants absents par les M.i.-S.e.

Il s'articule parfaitement avec le projet de fusion des catégories T.a. et T.r.

Il s'articule parfaitement avec le projet de mise en cause du système des retraites (pensions) dans la fonction publique au profit de fonds de pension.

Le projet de « charte pour la réforme des lycées » constitue, sous une forme à peine modifiée, la reprise des projets Allègre-Meirieu. Ce projet ne correspond en rien aux revendications des personnels, des élèves et des parents. Comme réponse aux problèmes que connaît l'enseignement aujourd'hui, les enseignants ne proposent pas la diminution du nombre d'heures de cours, l'allègement des programmes, la mise en cause du baccalauréat. Ce projet doit être retiré. Comme le disait un syndiqué, « on peint en rose des choses inacceptables ».

PERSÉVÉRER EN PARTICIPANT À LA CONSULTATION SUR LE COLLÈGE ?

C'est ce qu'a décidé la C.a. nationale de janvier. Mais depuis la consultation Meirieu, ne voyons-

nous pas à quoi servent ces « consultations » où l'on produit comme « synthèse » des propositions que les enseignants n'ont jamais formulées ?

Car qu'est-ce qu'une consultation ? Le ministre choisit un sujet. Il invite les organisations syndicales à donner leur avis... et décide, seul.

C'est le contraire de la négociation où le syndicat présente les revendications des personnels et, en cas de succès, signe un accord qui a valeur contraignante pour le ministre qui est tenu de le respecter.

De « consultation » en « engagement du ministre », qu'avons-nous obtenu ?

De consultation en consultation, la situation se dégrade.

Ce que veut le ministre Claude Allègre, c'est transformer les syndicats en corédacteurs des réformes qu'il a décidé d'entreprendre, c'est aller encore plus loin dans l'intégration des organisations syndicales.

LE SENS DU REPORT DE LA GRÈVE DU 10 SEPTEMBRE

C'est cela le sens du report de la grève du 10 septembre « à la demande du ministre ». *L'U.s.* ajoutant « nous sommes en phase de nous faire entendre ».

L'ÉCOLE, L'INDÉPENDANCE DES SYNDICATS SONT EN DANGER

Le ministre Claude Allègre est en train de vider l'enseignement de sa substance, de détruire l'école de la République et de démanteler notre statut.

La déconcentration du mouvement des mutations a pour but de placer les enseignants sous la coupe des chefs d'établissement, des projets d'établissement et va rendre plus difficiles les mutations de nos collèges.

Pour la première fois depuis les décrets-lois de Pierre Laval en

1935, un ministre a réduit les salaires des fonctionnaires en baissant la rémunération des H.s.a. de 16,9 % par le décret du 30 juillet 1998.

Non, ce n'est pas faire preuve d'une paranoïa excessive que de dire que nous sommes confrontés à la politique la plus réactionnaire que l'éducation ait connue depuis 1968.

Dans tous les pays d'Europe, tous les gouvernements tentent d'enchaîner les organisations syndicales aux « pactes pour l'emploi », « pactes sociaux » décidés en application des traités de Maastricht et d'Amsterdam, et du sommet pour l'emploi de Luxembourg.

Cette orientation conduit à l'affaiblissement et à la crise des organisations syndicales.

Nul doute qu'il y ait un profond malaise parmi les syndiqués du S.n.e.s., en témoigne le fait qu'il y a 4 400 syndiqués* de moins que l'an passé à la même date.

Pour autant, la question est-elle réglée ? Les plans de démantèlement de l'Éducation nationale ne rencontreront-ils donc aucun obstacle ?

Rien n'est moins sûr.

Tous les jours, les enseignants, les jeunes, les parents résistent à la mise en cause de l'enseignement et de leur statut.

Cette année auront lieu les congrès académiques et le congrès national du S.n.e.s., les élections aux C.a. académiques et à la C.a. nationale.

Pour servir de point d'appui à cette résistance, je propose aux syndiqués de voter non au rapport d'activité, de se porter candidats sur les listes « Pour le retour à un syndicalisme indépendant ».

Jack Lefebvre
Collège André-Chénier

2, rue Diderot
78200 Mantes-La-Jolie

* Le chiffre de 8 000 syndiqués de moins a été annoncé à la C.a. de janvier.

AUTREMENT-U.I.D.

La liste Autrement-U.i.d. a été constituée en 1997 par des militants issus des anciennes tendances Autrement et U.i.d. du S.n.e.s. Les nombreux points de convergence entre nous n'empêchent pas la diversité des opinions et des appréciations. Nous l'avons toujours laissée s'exprimer librement.

C'est pourquoi nous présentons une contribution en deux parties, la première au nom des militants issus de la tendance Autrement, la seconde au nom des militants issus de la tendance Unité, indépendance et démocratie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Depuis 1997, le S.n.e.s. a dû faire face à une politique de régression sans précédent. Claude Allègre, dont la méthode se résume en deux mots, diffamation et autoritarisme, a imposé des reculs extrêmement graves :

- déconcentration de la gestion des personnels ;
- développement de nouvelles formes de précarité (emplois-jeunes, vacataires et contractuels) ;
- baisse de la rémunération des heures supplémentaires ;
- gel des moyens et baisse des recrutements.

La réforme des lycées en cours de réalisation se caractérise par une baisse inacceptable des horaires élèves et mène directement au lycée « light ». Les éventuels reculs du ministre sur cette question ne changent rien au fond de sa politique ni aux graves régressions qu'il a déjà imposées. D'autant plus que d'autres projets annoncés sont extrêmement dangereux :

- précarisation accrue de la situation des collègues, actuels T.a. ou futurs « remplaçants » et baisse de leur rémunération spécifique (I.s.s.) ;
- risques toujours présents à travers la commission Bancel d'une « révision » à la hausse des obligations de service des enseignants ;
- menaces persistantes sur l'avenir des concours de re-

crutement et remise en cause de leur caractère essentiellement disciplinaire ;

- consultation collègue qui va sans doute être menée comme la consultation lycée et aboutir au même type de conclusions...

Si l'on ne peut préjuger de l'avenir, le fait est que la direction nationale du S.n.e.s. n'a pas été en mesure de contrer le ministre, même s'il est certain que notre syndicat a été le seul, face au front S.g.e.n.-F.e.n. des « béni-oui-oui », à exprimer son opposition à la politique menée. Elle est cependant restée pendant toute cette période sur la défensive, incapable de présenter clairement une alternative et se contentant de réagir au coup par coup, sans cohérence générale lisible pour les collègues.

Les efforts de nombreux militants de S1, S2, S3, les mobilisations fortes dans la profession, comme en Seine-Saint-Denis ou chez les profs de prépas, n'ont pas abouti faute sans doute d'être centralisés et fédérés au niveau national.

Dès lors, les syndiqués qui vont s'exprimer sur le rapport d'activité n'ont qu'une seule question à se poser : était-il possible de mobiliser contre la politique d'Allègre ? Ceux qui pensent que sa poli-

tique bénéficie d'un large soutien dans l'opinion et le gouvernement, que le mouvement lycéen n'a fait que le conforter et que, malgré leur mauvaise humeur, les collègues n'étaient pas prêts à se mobiliser pour refuser ces mesures approuveront le rapport d'activité.

Ceux qui pensent, au contraire, que les propositions d'action de la direction nationale et ses attermolements (report

de la grève du 10, refus d'une manifestation nationale, manque de transparence dans la négociation de la réforme des lycées et hésitations dans son appréciation, écho limité dans l'U.s. des mobilisations des collègues autour du mot d'ordre de « démission d'Allègre »...) n'ont pas été capables de rassembler les collègues et de créer les conditions de la mobilisation voteront contre. A chacun de juger.

RAPPORT FINANCIER

Des dépenses inconsidérées ayant été engagées pour des opérations totalement inefficaces (spot ciné = 3 millions de francs, revue « conseils de profs », dont le chiffre des ventes ne nous a pas été communiqué), alors que les moyens pour militer étaient limités (moins de réunions des collectifs, notamment), nous ne pouvons approuver ce rapport.

Les militants ex-Autrement

Juger en toute liberté

P.s.u.i.d. a participé aux travaux des différentes C.a.n. du S.n.e.s. pour la période d'avril 1997 à janvier 1999 et contribue de ce fait au débat sur le rapport d'activité.

Pendant cette période, la grande affaire a été les rapports très conflictuels entre Claude Allègre et notre syndicat. Le ministre a foncé pour détruire ou du moins affaiblir le seul syndicat d'enseignants qui dérange. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ses espérances.

Certes, il a écorné par ses propos inadmissibles l'image de la profession, il a détruit le système des mutations centralisées et équitables, mais il n'a pu imposer sa réforme des lycées et il aura du mal, avec Ségolène Royal, à faire

passer celle des collègues. Il a dû revenir très récemment, sous la pression de ses amis politiques, à des rapports « normaux » avec le S.n.e.s. L'explosion en Seine-Saint-Denis n'a pas eu d'entraînement sur le reste de l'Hexagone. Nous regrettons cependant le manque de lisibilité des mots d'ordre concernant les actions de grève de septembre 1998. Il fallait proposer des dates et s'y maintenir. Le cafouillage ne sied pas à la réussite des actions !

On ne peut pas reprocher à la direction U et A d'avoir, à la demande d'Allègre, renoué les fils du dialogue. De nombreux collègues ne comprennent pas que les relations soient plus conflictuelles quand la gauche est au pouvoir.

La laïcité est à nouveau durement attaquée par la décision du Conseil d'Etat de permettre aux établissements privés d'obtenir des subventions publiques sans limite des collectivités territoriales. Les débats sur la laïcité ont été très souvent absents de nos préoccupations au cours de ces deux dernières années.

P.s.u.i.d. n'appelle à aucune consigne de vote. Chaque syndiqué est assez majeur pour juger en son âme et conscience. Le S.n.e.s. a besoin plus que jamais de débats de fond, donc de pluralisme : mais aussi d'unité au-delà du passage à l'école de l'an 2000.

*Alain Baby
élu suppléant
automatique à la C.a.n.*

MI-SE

Compte rendu de l'audience au ministère du jeudi 14 janvier 99

Le 14 janvier, une délégation du S.n.e.s. composée de Monique Vuailat, Jean-Marie Maillard, Gérard Aschieri et Mathias Libert a été reçue au ministère. La surveillance était un des points à l'ordre du jour.

Il n'a été que brièvement exposé car le ministère attend, pour entamer véritablement les discussions, le rapport qu'il a commandé à l'inspection générale sur la surveillance. Ce rapport, qui doit porter sur six académies « témoins », devrait permettre au ministère d'avoir une vision un peu plus claire des conditions de recrutement, des conditions de travail et de la réussite universitaire des étudiants-surveillants. Il est regrettable que cette enquête vienne après les tonitruantes déclarations du ministre et des membres de son cabinet sur « l'échec universitaire des surveillants » et sur les M.i.-S.e. « qui ne sont plus des étudiants ». Il aurait mieux valu se renseigner avant de parler..., ou écouter les organisations syndicales qui connaissent bien l'état de la situation.

En attendant ce rapport, et l'ouverture de nouvelles discussions dans la seconde quinzaine de février, le S.n.e.s. a rappelé son opposition résolue aux nouvelles conditions de recrutement imposées par le ministère aux 3 000 M.i.-S.e. du « plan lycée » et il a demandé des garanties pour que la prochaine session de recrutement se déroule selon les règles habituelles. Les membres du cabinet ont affirmé qu'aucune

instruction n'avait été jusqu'alors donnée aux recruteurs pour ajouter ces critères dans les dossiers qui vont être délivrés pour la rentrée 1999. Le S.n.e.s. a réclaté que ces prochains recrutements se fassent dans la transparence, sous le contrôle d'une commission paritaire consultative.

Il reste donc deux hypothèses :

- Soit le rapport de l'I.g.e.n. est honnête et confirme ce que prouvent par ailleurs toutes les enquêtes que nous avons menées auprès des académies, c'est-à-dire que les surveillants réussissent leurs études. En ce cas, le prétexte (il s'agit bien d'un prétexte car le seul but de cette réforme est de contraindre les Mi-Se à remplacer les enseignants) du ministère pour imposer la réforme ne tient plus et sa réforme non plus.
- Soit le rapport est biaisé dans le but de lui faire dire ce que le cabinet en attend, et alors nous avons tout à craindre.

Dans les deux cas, il est indispensable de rester vigilant et mobilisé pour faire échouer le projet de réforme s'il est maintenu, et pour obtenir de nouvelles garanties et de nouvelles avancées pour la catégorie, à la hauteur de notre détermination et de notre mobilisation. C'est dans ce cadre que la participation à la journée d'action Mi-Se du 29 janvier et à la manifestation de l'ensemble des personnels du 30 doivent prendre toute leur ampleur.

Mathias Libert

NON-TITULAIRES

DE QUOI S'INQUIÉTER ET SE MOBILISER

Le réemploi des M.a. recrutés avant 1996 a été du meilleur effet lors de l'investiture de ce gouvernement. Mais cette garantie est toujours suspendue au « bon plaisir » du Prince, qui n'a rien annoncé pour la rentrée 99. Il veut peut-être attendre le mois de juin, comme l'année dernière, et une nouvelle circulaire pour nous attribuer encore de nouvelles tâches !... Les 6 000 non-titulaires recrutés depuis septembre 97 qui s'ajoutent aux 22 000 M.a. employés à la rentrée 98, doivent aussi avoir droit à la garantie de réemploi sur des postes d'enseignement et dans des conditions décentes. Cette situation apparaît vraiment paradoxale au regard des propos de la ministre de l'Emploi qui souhaite l'imposition de malus aux entreprises privées qui contractent trop de contrats à durée déterminée.

Le ministère a reconstitué et catégorisé un « corps » de 28 000 non-titulaires, en ayant garanti l'emploi à 28 000 M.a. à la rentrée de septembre 97 !... On peut difficilement accepter le discours qui consiste à nous assurer qu'il y a trop de profs !

Dans le même temps, l'accès à

la titularisation s'éloigne un peu plus pour les non-titulaires. Le ministre, non content de ne rien proposer de nouveau, laisse supprimer les concours spécifiques, diminue les possibilités de titularisation en supprimant plus de 2 000 postes et continue à exclure les M.a. III et les M.a. étrangers de la titularisation.. Depuis le mois de septembre, Claude Allègre se dit prêt à ouvrir des discussions sur la ti-

tularisation des M.a. les plus anciens, et aucun acte concret n'a vu le jour.

Il est grand temps que les promesses soient tenues. Nous ne voulons plus de demi-mesure et d'effet d'affichage, il faut obtenir un véritable plan de titularisation pour tous les non-titulaires.

Rassemblement des non-titulaires devant l'Assemblée nationale : mardi 26 janvier à 14 h.

Richard Ghis

HORS-CLASSE : UN ACQUIS CONFORTÉ

Le cabinet du ministre de l'Education nationale vient de confirmer le rattrapage du retard des hors-classes des enseignants et personnels d'éducation de second degré. Ce retard, accumulé depuis 4 ans, était de plus de 10 700 emplois : au lieu des 15 % prévus par le protocole de 89, les hors-classes n'en représentaient plus que de 9,5 à 12,5 % selon les corps. Le S.n.e.s. n'a cessé de revendiquer le respect de la parole de l'Etat. Le budget voté fin 98 avait prévu 1287 postes de hors-classe supplémentaires ; il en manquait encore 9 449. Le retard sera comblé en 2 ans. Au 1/9/99, il y aura donc 4 651 hors-classes (1 287 déjà créés + 3 364 au titre du rattrapage) ; le reste, soit 6 085, sera créé au budget 2000 avec effet au 1/9/2000. Ces mesures ont été arbitrées par le cabinet du Premier ministre (« bleuies » selon le langage technocratique). Ainsi donc en 2 ans pour les certifiés, agrégés, C.p.e., P.e.p.s., P.l.p.2, ce seront 10 736 possibilités de promotion qui viendront s'ajouter aux postes libérés par les départs en retraite et C.f.a.. Par-delà l'effet immédiat pour tous ceux qui bénéficieront de ces promotions, ce succès relance la dynamique pour laquelle nous n'avons cessé de nous battre : permettre à la grande majorité des collègues d'accéder à la hors-classe afin d'aller vers une carrière « cylindrée » c'est-à-dire revenant à une classe unique intégrant les indices actuels de la hors-classe.

Le ministère n'a cependant pas accepté de confirmer que la seconde tranche du rattrapage se ferait au 1^{er} janvier 2000 : ça sera l'objet d'une bataille à mener lors de la préparation du budget 2000.

Gérard Aschieri

PÉTITION SUR LES DATES D'EXAMEN

Le ministère vient de décider que tous les collègues de collège et de lycée restent à la disposition de l'administration jusqu'au 9 juillet inclus pour le brevet des collèges et le baccalauréat. C'est inadmissible, alors même que la rentrée a été fixée pour tous le 2 septembre. Nous demandons le report de la rentrée scolaire d'une semaine ou la modification du calendrier des examens.

NOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

Réunions mutations

Nous publions ci-dessous une deuxième liste de réunions pour les mutations. Les sections académiques du S.n.e.s., Internet, Ustel, donneront les précisions utiles et les réunions programmées ultérieurement.



AMIENS

- **Compiègne** - Mercredi 27/01, 12 h 30, lyc. Grenet (l.u.f.m.) et 14 h 30 lyc. Grenet
- **Montdidier** - Mardi 2/02, 12 h, lyc. Racine
- **Péronne** - Mardi 2/02, 15 h, lyc. Pierre.

BESANÇON

- **Montbéliard** - Mardi 26/01, 18 h, lyc. Viette
- **Belfort** - Mercredi, 27/01, 14 h, lyc. Condorcet
- **Besançon** - Mardi au vendredi, 14 h, local S.n.e.s.

CRÉTEIL

- **Paris** - Mercredi 10/02, 15 h, 15/17, rue Beccaria (l.u.f.m.).

DIJON

- **Auxerre** - Lundi 25/01, 18 h 30, lyc. Fourier.
- **Avallon** - Mardi 26/01, 17 h 30, clg Clavel.

GRENOBLE

- **St-Jean de M.** - Lundi 25/01, 17 h, lyc. P. Hérault
- **Cran-Gevrier** - Lundi, 25/01, 12 h 45, lyc. Baudelaire
- **Chambéry** - Mardi 26/01, 12 h, l.u.f.m.
- **Annecy** - Mardi 26/01, 11 h, local S.n.e.s.
- **Grenoble** - Mercredi 27/01, 17 h, l.u.f.m.
- **Thonon** - Mercredi 27/01, 17 h, lyc. La Versoie
- **St Genix** - Jeudi 28/01, 16 h 30, clg La Forêt
- **Ugine** - Jeudi 28/01, 17 h, lyc. Perrin
- **Annemasse** - Jeudi 28/01, 16 h 30, lyc. Monnet
- **Annecy** - Vendredi 29/01, 16 h 30, local S.n.e.s.
- **Cluses** - Vendredi 29/01, 16 h 30, lyc. Poncet
- **La Motte-Servolex** - Lundi 1/02, 17 h, clg de Boigne
- **Montmélian** - Lundi 1/02, 17 h, clg Curie
- **Cran-Gevrier** - Lundi 1/02, 12 h 45, lyc. Baudelaire
- **Grenoble** - Mardi 2/02, 14 h, Bourse du Travail
- **Chambéry** - Mardi 2/02, 12 h, l.u.f.m.
- **Les Echelles** - Mardi 2/02, 16 h 30, clg de Savoie
- **St-Michel de M.** - Mardi 2/02, 17 h, clg Mougins
- **Annecy** - Mardi 2/02, 11 h, local S.n.e.s.
- **Marignier** - Mardi 2/02, 13 h 15, collège
- **Grenoble** - Mercredi 3/02, 14 h, Bourse du Travail
- **Grenoble** - Jeudi 4/02, 17 h, l.u.f.m.
- **Aix-les-Bains** - Jeudi 4/02, 10 h, lyc. Marlioz
- **La Ravoire** - Jeudi 4/02, 17 h, lyc. du Granier
- **Moutiers** - Jeudi 4/02, 17 h, lycée
- **St-Julien-en-G.** - Jeudi 4/02, 16 h, lyc. de Staël
- **Annemasse** - Jeudi 4/02, 16 h, lyc. des Glières
- **Rumilly** - Vendredi 5/02, 16 h, lyc. de l'Albanais
- **Grenoble** - Samedi 6/02, 13 h 30, Bourse du Travail
- **Yenne** - Lundi 8/02, 16 h 30, clg Dullin
- **Chambéry** - Lundi 8/02, 17 h, clg de Savoie
- **Cran-Gevrier** - Lundi 8/02, 12 h 45, lyc. Baudelaire
- **Chambéry** - Mardi 9/02, 12 h, l.u.f.m.
- **La Rochette** - Mardi 9/02, 17 h, clg Val Gelon
- **Annecy** - Mardi 9/02, 11 h, local S.n.e.s.
- **Annemasse** - Mardi 9/02, 13 h 45, clg de Servet
- **Aix-les-Bains** - Jeudi 11/02, 10 h, lyc. Marlioz
- **St-Jean-de-M.** - Jeudi 11/02, 17 h, clg. Maurienne
- **Annecy**, Vendredi - 12/02, 14 h, local S.n.e.s.
- **Albertville** - Lundi 28/02, 17 h, lyc. Moulin.

LILLE

- **Arras** - Lundi 25/01, 17 h 30, Maison des sociétés
- **Boulogne-sur-Mer** - Lundi 25/01, 17 h 30, lyc. Mariette
- **Béthune** - Mardi 26/01, 17 h 30, lyc. Blaringhem
- **Maubeuge** - Jeudi 28/01, 18 h, lyc. Lurçat
- **Cambrai** - Vendredi 29/01, 18 h, lyc. Paul-Duez
- **Lens** - 29/01, 17 h 30, lyc. Condorcet
- **Lille** - Vendredi 29/01, 17 h 30, lyc. Pasteur
- **Calais** - Vendredi 29/01, 14 h 30, lyc. Berthelot
- **Lille** - Samedi 16, 23, 30/01 et 6/02, 10-12 h, Siège du S3.

MONTPELLIER

- **Nîmes** - Lundi 25/01, 16 h, l.u.f.m.
- **Le Vigan** - Lundi 25/01, 16 h, lycée
- **Perpignan** - Mardi 26/01, 13 h, lyc. Clos Banet
- **Nîmes** - Jeudi 28/01, 15 h, local S.n.e.s.
- **Narbonne** - Vendredi 29/01, 18 h, lyc. Diderot
- **Céret** - Vendredi 29/01, 13 h, lyc. Alès
- **Alès** - Lundi 1/02, 16 h, local S.n.e.s.
- **Béziers** - Lundi 1/02, 17 h, lyc. Moulin (tous)
- **Béziers** - Jeudi 4/02, 18 h, lyc. Moulin (stagiaires)
- **Nîmes** - Lundi 8/02, 15 h, local S.n.e.s.
- **Montpellier** - les mercredis a.m. sur R.v., Maison des syndicats
- **Montpellier** - tous les jours sur R.v., local S.n.e.s.
- **Montpellier** - Les mardis sur R.v., Maison des syndicats
- **Perpignan** - Les lundis, 11 h, l.u.f.m.
- **Perpignan** - Les mercredis, 14 h, local S.n.e.s.

NANCY

- **Longwy** - Les mardis de janvier, 17 h, lyc. Mézières
- **Jarville** - Mardi 26/01, 16 h 30, clg Montaigu
- **Pont-à-Mousson** - Mardi 26/01, 17 h, lyc. Marquette
- **St-Avoid** - Mardi 26/01, 17 h, lyc. Poncelet
- **Rombas** - Mardi 26/01, 17 h 30, lyc. Daubié
- **Verdun** - Jeudi 28/01, 17 h, lyc. Margueritte
- **Metz** - Vendredi 29/01, 17 h 30, local S.n.e.s.
- **Epinal** - Vendredi 29/01, 16 h 30, local S.n.e.s.
- **Neufchâteau** - Mardi 2/02, 17 h, lyc. Curie
- **St-Dié** - Jeudi 4/02, 17 h, lyc. clg Ferry
- **Mirecourt** - Vendredi 5/02, 17 h, lyc. Vuillaume
- **Bar-le-Duc** - Mardi 9/02, 16 h 30, lyc. Poincaré
- **Nancy** - Les merc. après midi, local S.n.e.s.

NANTES

Par suite d'une malencontreuse erreur, les dates des réunions organisées par le S.n.e.s. académique de Nantes, publiées dans l'U.s. 484 sont erronées. Le calendrier à prendre en compte est celui publié ci-dessous. Nous prions nos collègues de bien vouloir nous excuser.

- **Nantes** - Tous les après-midis, siège du S.n.e.s., 14 h 30-18 h, 15, rue Dobrée
- **Nantes** - Mardi 26/01, 10 h-12 h 30, l.u.f.m. recteur Schmitt
- **Nantes** - Mardi 2/02, 10 h-12 h 30, l.u.f.m. recteur Schmitt
- **Sau-mur** - Mardi 2/02, 17 h, lyc. Sadi Carnot
- **Angers** - Mercredi 3/02, 14 h 30-18 h, Bourse du Travail
- **Cholet** - Jeudi 4/02, 17 h 30, lyc. Tenaudeau
- **Segré** - Vendredi 5/02, 17 h, lyc. B. Pascal
- **Nantes** - Mardi 9/02, 10 h-12 h 30, l.u.f.m. recteur Schmitt
- **La Roche-sur-Yon** - Mercredi 10/02, 15 h-18 h, Cité des Forges, Bât A, esc. D, 11°, porte 114, salle 2
- **Châteaubriant** - Jeudi 11/02, 12 h, clg Ville aux Roses
- **Basse-Goulaine** - Jeudi 11/02, 17 h, lyc. La Herdrie
- **Laval** - Mercredi 27/02, 14 h 30, lyc. Douanier Rousseau.

PARIS

- **Auteuil** - Mercredi 3/02, 12 h, l.u.f.m.
- **Batignolles** - Jeudi 4/02, 12 h, l.u.f.m.
- **Auteuil** - Mercredi 17/02, 12 h, l.u.f.m.
- **Batignolles** - Jeudi 18/02, 12 h, l.u.f.m.

RENNES

- **Loudéac** - Mardi 26/01, 18 h 30, Clg des Livaudières
- **St-Brieuc** - Mercredi 27/01, 14 h 30, lyc. Rabelais
- **Lorient** - Mercredi 2/01, 15 h, local S.n.e.s.
- **Dinan** - Jeudi 2/01, 17 h, lyc. La Fontaine des Eaux
- **Vannes** - Jeudi 2/01, 17 h, l.u.f.m.
- **Brest** - Mardi 2/02, 17 h 30, lyc. de l'Iroise
- **St-Malo** - Mardi 2/02, 17 h 30, lyc. Maupertuis
- **Quimper** - Mercredi 3/02, 14 h 30, local S.n.e.s.
- **Rennes** - Mercredi 3/02, 14 h 30, lyc. Zola
- **Brest** - Mercredi 10/02, a.midi, l.u.f.m.
- **Rennes** - Mercredi 10/02, après-midi, l.u.f.m.

TOULOUSE

- **Cahors** - Jeudi 28/01, 13 h 30, l.u.f.m. (stagiaires)
- **Cahors** - Jeudi 28/01, 17 h 15, l.u.f.m. (tous).

VERSAILLES

- **Fosses** - Lundi 25/01, 12 h 30, lycée
- **Garges** - Lundi 25/01, 16 h 15, clg Eluard
- **Magny-en-Vexin** - Lundi 25/01, 15 h, clg Monet
- **Domont** - Lundi 25/01, 13 h, lyc. Sand
- **Levallois** - Mardi 26/01, 17 h, clg Jaurès
- **Argenteuil** - Mardi 26/01, 17 h, Espace Mandela
- **Sarcelles** - Mardi 26/01, 13 h, lyc. Rousseau
- **Cergy** - Mardi 26/01, 15 h, clg Philippe
- **Soisy-sous-Mont.** - Jeudi 28/01, 11 h 30, clg Descartes
- **Trappes** - Mercredi 3/02, 13 h 30, local S.n.e.s.
- **Paris** - Mercredi 3/02, 14 h 30, local S.n.e.s. (T.a.)
- **Rambouillet** - Jeudi 4/02, 11 h 30, lyc. Bascan
- **Trappes** - Jeudi 28/02, 17 h, local S.n.e.s.
- **Evry** - Les mardis 9 h 30, Maison des syndicats
- **Goussainville** - Lundi 1^{er}/02, clg Montaigne, 13 h.

Le S.n.e.s. assure des permanences téléphoniques

(numéros publiés dans l'U.s. spéciale mutations, n° 481, p. 28),

du lundi au jeudi, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 19 h 30

le vendredi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.



"VIVRE AU PARADIS"

Attention ! S'inscrire aux séances spéciales enseignants exclusivement par courrier à 3B Productions "Vivre au Paradis", 83 A, rue Bobillot, 75013 Paris. Fax 01 43 13 10 66 en précisant : nom, adresse, discipline, nombre de personnes souhaitant assister.



enseigner aujourd'hui

un service du SNES

Des publications faites par et pour les enseignants



Entrées dans la ville ou enseigner la ville : une démarche citoyenne

Comment les lycéens se représentent-ils la ville ? Quelle image en donnent la BD, les romans policiers, la peinture, le cinéma ? Comment l'étudier en interdisciplinarité, en histoire des arts bien sûr mais aussi en littérature, arts plastiques, histoire, biologie ? Ce petit livre propose des grilles d'analyses et des pistes pédagogiques, avec la conviction, comme le soutient le sociologue Alain Hayot dans l'article qui clôt l'ouvrage, que

puisque 80 % de la population vit en ville, il est urgent pour la démocratie et la citoyenneté de se réapproprier l'urbain et de réfléchir sur le "droit à la ville".

Ouvrage collectif, coordonné par Véronique Vanier. Octobre 1998, 84 pages, 65 F.

La lecture plaisir de festivals en prix littéraires

Comment faire de nos élèves des lecteurs et faire qu'ils le restent ? A côté du travail sur la littérature en cours de français, bien des collègues essaient de donner à leurs élèves le goût de lire, désireux de leur faire partager les possibilités immenses que donnent les livres. Pour cela, ils organisent des manifestations où la lecture n'est pas un travail mais un plaisir : défis-lecture, prix littéraires... Ce livre ouvre des pistes et surtout donne des renseignements précis sur la manière dont on peut organiser ces manifestations, qu'il s'agisse du Goncourt des Lycéens ou du prix littéraire d'un petit collège.

Ouvrage collectif, coordonné par Véronique Vanier. Septembre 1998, 80 pages, 65 F.



RAPPEL DES DERNIÈRES PUBLICATIONS

- L'Image du Monde, des Babyloniens à Newton, d'A. Simaan et J. Fontaine avec une préface de Jean Rosmorduc (présentation dans l'U.s. n° 484). 95 F.
- La culture littéraire au lycée depuis 1880, de Violaine Houdart-Merot. 90 F
- Constitution et citoyenneté aux États-Unis. 95 F
- La problématique, d'une discipline à l'autre. 95 F.
- Autour d'Electre : Sophocle, Giraudoux. 60 F.
- Ecole et violence. 120 F.
- Repères pour le professeur principal. 60 F.
- Préparation à l'agrégation interne de maths : 70 F ; de S.v.t. : 100 F ; de physique : 55 F.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

commande :

A envoyer avec un chèque libellé à l'ordre d'Adapt, à Adapt, 237, bd Saint-Germain, 75007 PARIS
Catalogue sur demande : 01 40 49 04 63

PETITES ANNONCES

Tél. 01 40 63 27 11
S.n.e.s., 7, rue de Villersexel, 75007 Paris

LOCATIONS

Drôme provençale ds village de Mirabel, entre Nyons et Vaison-la-Romaine, loue ttes saisons pts mas 2/4 et 4/6 pers tt cft, calme, beau jdin, tennis, pisc., prox. ts comm. Doc/dem. Tél. : 04 75 27 13 26.

Guadeloupe, coll. loc./sem./tte année, appt (2-8 pers), ds sa villa, jardin, 350 m plage. Tél. : 05 90 28 52 77.

Hes Alpes, Briançonnais : vallée Clarée, ski, fond, proche stations ski alpin, Serre Chevalier, Montgenèvre, loue toutes saisons appart. 4 pers. Classe 3 étoiles, semaine 1 800/2 800 F. Tél. : 04 92 20 38 93.

Morzine, F2, 5 pers, pd pist.. Tél. : 01 60 75 94 22.

Deux Alpes, st. 4 p. Sud terr. Tél. : 04 76 72 63 71.

D. ski St-Gervais, Megève, pr. pist. appt 4 pl., bal. s.-o., 3 500 F/s. Tél. : 04 78 08 49 54, 04 50 93 16 06.

Chamonix, coll. loue st. tt cft 4-6 p. Fèv. Pâq. été. Tél. : 04 75 44 48 60.

Maroc, Eljadida, appt 110 m2, tt cft, 6 pers. 1 000 F/sem. Tél. : 02 41 95 85 38.

Ht-Jura, 2 pers, tt saison. Calme. Tél. : 03 84 33 31 91.

Portugal, bord de mer, golf, loue maisons particulières dans village de pêcheurs typique. Tél. : 05 53 40 92 01.

A louer, vac. Pâques, Cannes, Marina Mandelieu, studio 4 pers, ent. équipé y compris linge, kitchenette, etc. 1 500 F/sem. Tél. : 04 76 38 09 65.

Guadeloupe Ste-Anne, loue bungalow 2 à 4 pers. Tél./Fax : 05 90 88 94 46.

Bretagne sud tte saison appart. 2-4 pers ds maison. Accès direct plage 1 800/2 500 F/sem. Tél. : 02 98 87 81 69.

Grèce, Mt-Pilion, studio et chambre ds mais. anc. terrasse vue mer. 4 000 à 4 800 F/qz. Tél. : 04 66 60 26 22.

Grèce, mais. anc. 4/5 pers. Kardiani (Tinos) vue mer et Milies (Pilion) calme, fraîcheur, 4 000 à 5 000 F/qz. Tél. : 04 66 60 26 22.

Espagne, mais. anc. 4 pers, à 40 km de Barcelone, 6 km mer, 600 m alt., et à Bunyola, village centre Majorque. 3 500 à 5 000 F/qz. Tél. : 04 42 63 45 68.

Gîte pisc. Luberon. 4/6 p. Tél. : 04 90 72 34 58.

Loue Paris, 5e, 13e, F2 meublé tout confort, 2 pers. Maxi 1 500 F/sem. Tél. : 02 32 08 42 12.

La Plagne, F2, 5 p. Tél. : 03 29 89 60 19.

La Grave, 1800, 6 p. 27/2 7/3 Pâques, 2 000 F. Tél. : 04 66 30 44 33.

Bretagne, belle vue mer, meublé, ds mais. cft, vacs hiv. print. 4 pers. 1 300 F/sem. 5/6 pers, 1 600 F ch. comp. Tél. : 02 98 79 10 16, h.r.

Paris 15e, Boucicaut, 2 p. cuis., s. de b., 3 874 F c.c. libre 1.2.99. Tél. : 01 45 54 53 15.

Chamrousse (38), loue F2 5 pers. Pied pistes, tt confort, calme, vue. Tél. : 04 76 25 16 49.

Ft-Romeu, chal. 2 200 F. Tél. : 04 68 61 05 59.

Alpe-d'Huez, dupl. sud, 6/8 pers. P.dp. 20-27 fév. Tél. : 04 78 73 38 88.

Var (83) pr Draguignan, col. loue appt., 2 p + terr., 5 p., centre village 2 000/3 000 F. Tél. : 04 94 14 94 83.

Gîte en Luberon. Tél. : 04 90 75 80 56.

Chalet, 5 p., près Font-Romeu, toutes saisons. Tél. : 05 61 74 32 99.

Sud Ardèche, mais. tt conf. ds villag. 3/4 pers. 1 300 F/sem. vac. fév. Tél. : 05 55 62 95 84, soir.

L. Ft-Romeu, T2, 4/5 p. tt cft. Tél. : 04 68 50 13 70.

Luberon, site exceptionnel, maison autour piscine. Avril à nov. Tél. : 04 91 76 13 59.

IMMOBILIER

(13) La Ciotat. Vds appt F4 ds petite résidence calme, 1^{er} ét., ascenseur, bon état, prox. lycée. 650 000 F. Tél. : 04 72 39 10 78.

Voisins-le-Bx (78), au cœur du village, vds F4 de 85 m², résid. gd standing. R.d.c., terrasse 40 m² sur parc de 350 m². Séjour, 3 chbres, cuisine américaine aménagée, s.d.b., 2 parking sous-sol, cave, frais notaire réduits. 1 250 000 F. Tél. : 01 30 43 05 07.

DIVERS

Urgent ! Vends ordinateur ! Laissant comme logiciels : Word 6 et Works 3 sous Windows 3.11. Prix : 3 500 F (à débattre). Téléphonnez au 04 71 68 01 13.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 7 000 F. Livraison et SAV, ds tte la France, Beschstein, Baldwin, Feurich, Rameau... Els Bion, 4, imp. du Moulin, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.



VOTES

sur les rapports d'activité et financier nationaux

Les rapports d'activité et financier nationaux ont été publiés dans l'U.s. n°484. Ils sont soumis à l'appréciation individuelle de chaque syndiqué, par un vote à bulletin secret. Il est organisé dans chaque section S.n.e.s. (S1) selon les indications fournies par la section académique (S3) : chaque S1 reçoit de son S3 le matériel nécessaire (liste d'émargement des votants, bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement).

Le dépouillement en est effectué dans le S1 et les résultats sont transmis au S3.

Attention

1. La période de vote est fixée par le S3 (cf. tableau ci-contre).

2. Dans plusieurs S3, le vote sur les rapports d'activité et financier nationaux est couplé avec d'autres votes : rapports académiques, élections de la commission administrative (C.a.) académique et des bureaux départementaux (S2).

Si c'est le cas dans votre académie, pensez à participer à chacun des scrutins. N'utilisez que le matériel de vote fourni par le S3.

3. Les syndiqués isolés en France adressent leurs votes à leur section académique S.n.e.s.

Les sections S.n.e.s Hors-de-France et des T.o.m. recevront une circulaire spéciale pour l'organisation des votes.

Les syndiqués isolés Hors de France et des T.o.m. adressent leur vote par correspondance, sous triple enveloppe au S.n.e.s. (vote R.a./R.f. - 1, rue de Courty - 75341 Paris cedex 07). Il devra parvenir au plus tard le 19 mars 1999. La 1^{re} enveloppe contient votre bulletin de vote ; la 2^e, qui sera close, portera vos nom, prénom, signature et établissement d'affectation; la 3^e est l'enveloppe d'expédition.

Académie	Période de vote		Académie	Période de vote	
	du	au		du	au
Aix-Marseille	lun. 22.02.99	ven. 12.03.99	Martinique	mer. 24.02.99	lun. 15-03.99
Amiens	lun. 25.1.99	jeu. 04.03.99	Montpellier	lun. 25.01.99	ven. 12.02.99
Besançon	lun. 01.02.99	ven. 05.03.99	Nancy-Metz	lund. 25.01.99	mer. 17.03.99
Bordeaux	lun. 08.02.99	ven. 12.03.99	Nantes	lun. 08.02.99	jeu. 11.03.99
Caen	lun. 25.01.99	lun. 08.03.99	Nice	lun. 01.02.99	mar. 09.03.99
Clermont-Ferrand	lun. 08.02.99	sam. 13.03.99	Orléans-Tours	lun. 22.02.99	ven. 12.03.99
Corse	jeu. 25.02.99	mer. 17.03.99	Paris	lun. 08.03.99	ven. 19.03.99
Créteil	lun. 08.03.99	jeu. 18.03.99	Poitiers	lun. 22.02.99	ven. 12.03.99
Dijon	lun. 22.02.99	ven. 12.03.99	Reims	lun. 22.02.99	ven. 9.03.99
Grenoble	lun. 25.01.99	ven. 12.02.99	Rennes	lun. 01.02.99	mar. 09.03.99
Guadeloupe	lun. 08.02.99	lun. 08.03.99	Réunion (la)	lun. 22.02.99	sam. 13.03.99
Guyane	lun. 25.01.99	jeu. 11.02.99	Rouen	lun. 22.02.99	ven. 19.03.99
Lille	lun. 01.02.99	ven. 05.03.99	Strasbourg	lun. 22.02.99	ven. 12.03.99
Limoges	lun. 22.02.99	ven. 12.03.99	Toulouse	lun. 01.03.99	sam. 13.03.99
Lyon	ven. 05.02.99	ven. 12.03.99	Versailles	lun. 08.03.99	ven. 19.03.99

BULLETIN DE VOTE

- sur le rapport d'activité national
- sur le rapport financier national

RAPPORT D'ACTIVITÉ (1)

POUR CONTRE ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER (1)

POUR CONTRE ABSTENTION

(1) pour chaque vote, ENTOUREZ LA MENTION UTILE